

L'affaire Al-Mashat fait rouler une troisième tête

Le chef de cabinet de Clark démissionne

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après le départ vers des ambassades européennes de deux sous-ministres impliqués dans l'affaire Al-Mashat, c'est maintenant au tour d'un troisième haut personnage mêlé à cet imbroglio, le chef de cabinet de Joe Clark, de quitter son poste.

L'ancien député conservateur David Daubney, qui était chef de cabinet de M. Clark aux Affaires extérieures au moment de l'affaire Al-Mashat, et qui avait suivi le ministre aux Affaires constitutionnelles, a en effet confié à La Presse hier qu'il avait « démissionné » du poste qu'il occupait auprès de M. Clark depuis le 1^{er} janvier 1991.



David Daubney

Le gouvernement a blâmé publiquement M. Daubney en juin dernier, jugeant qu'il avait commis une grave erreur en omettant d'informer M. Clark de l'arrivée accélérée au Canada de l'ancien ambassadeur d'Irak à Washington, Mohamed al-Mashat. M. Daubney était au courant des procédures mises en place pour l'immigration de M. Al-Mashat, puis qu'il avait reçu un mémo du sous-ministre adjoint aux Affaires extérieures, Raymond Chrétien, à ce sujet.

M. Daubney a admis durant son témoignage devant le comité des Communes chargé de mener enquête sur cette affaire, l'été dernier, qu'il ne savait pas à l'époque qui était Al-Mashat. Il avait toutefois tenu à ajouter que le mémo ne lui indiquait pas clairement l'importance et l'urgence du dossier. Le dit mémo est, depuis, disparu mystérieusement.

Officiellement, M. Daubney a cessé d'occuper la fonction de chef de cabinet vendredi dernier, mais cela faisait déjà quelques semaines qu'il était au repos et que son adjoint, Jim Judd, maintenant chef de cabinet, le remplaçait.

M. Daubney devient ainsi le troisième des principaux acteurs de l'affaire Al-Mashat à changer de poste. M. Chrétien a été nommé ambassadeur en

Belgique au début de septembre et le sous-ministre aux Affaires extérieures, De Montigny-Marchand, lui aussi impliqué, a été nommé ambassadeur en Italie il y a deux semaines.

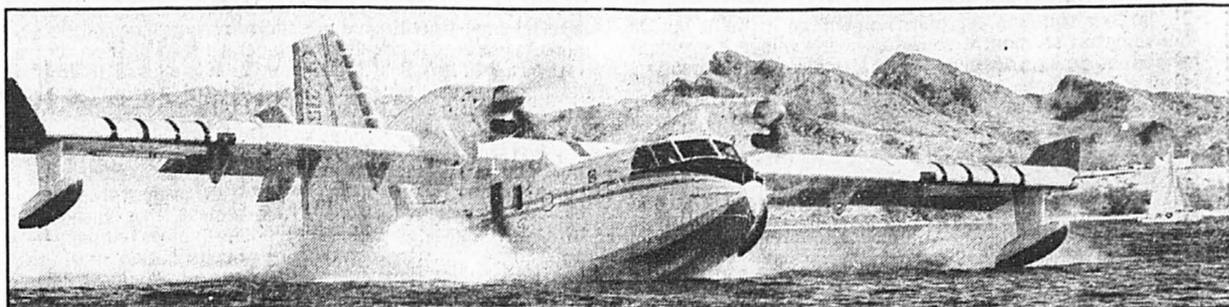
Le 28 octobre prochain, M. Daubney commencera à travailler comme avocat général au ministère de la Justice, au département des politiques en matière de droit criminel. Il a déjà travaillé à ce ministère avant d'être élu député conservateur, en 1984. Défait en 1988 il s'est tourné vers la pratique privée du droit avant d'être nommé chef de cabinet de M. Clark, le 1^{er} janvier 1991.

Joint chez lui hier, M. Daubney s'est contenté de dire qu'il était « content » de retrouver son ancien ministère et qu'il avait même décidé de présenter sa démission.

Pour Svend Robinson, critique néo-démocrate, M. Daubney sera sûrement plus utile au ministère de la Justice. « Il a clairement démontré son manque de jugement politique. Il ne pouvait pas continuer aux Affaires constitutionnelles », a-t-il commenté hier. M. Robinson a demandé à maintes reprises la démission de M. Daubney, ainsi que celles des ministres visés, durant les audiences du comité parlementaire.

La critique libérale, Lloyd Axworthy, s'est dit quant à lui « déçu » par la nouvelle. « Les seules personnes qui n'ont pas été forcées de démissionner ou tassées ailleurs sont les ministres, or ce sont eux qui auraient dû les premiers prendre leurs responsabilités et démissionner », a-t-il déclaré.

Al-Mashat a été reçu immigrant au Canada environ un mois après qu'il en eût fait la demande au printemps dernier, alors qu'il faut normalement attendre jusqu'à deux ans. Le gouvernement a toujours soutenu que c'est par erreur que l'ex-diplomate a reçu un tel traitement, et que M. Al-Mashat n'a aucune valeur aux yeux des services de renseignements canadiens.



Après les CL-215-T (photo), Canadair produira une nouvelle génération d'avions citernes turbopropulsés, les CL-415.

Canadair signe avec la France

La production d'avions citernes CL-415 permet de créer 700 emplois

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'achat, par le gouvernement français, de 12 avions citernes de Canadair sera confirmé ce matin par le constructeur québécois qui annoncera en outre que sa nouvelle chaîne de production sera située à Dorval, dans des hangars appartenant à Air Canada.

La production de la version tur-

bopropulsée des CL-215, qui sera désormais connue comme le CL-415, créera environ 300 emplois directs. Avec les retombées sur les fournisseurs — l'appareil utilise les moteurs de Pratt and Whitney de Longueuil —, c'est environ 700 emplois qui seront créés avec la nouvelle chaîne de montage.

Une brochette de représentants du gouvernement québécois ont été invités pour la cérémonie de signature ce matin, entre Canadair, le ministère français de l'Intérieur et le gouvernement du

Québec. Celle-ci sera menée simultanément à Paris et à Montréal.

Québec s'engage à commander huit appareils — pour atteindre le seuil critique de 20 commandes nécessaires à la mise en production. Toutefois, le gouvernement québécois pourra se retirer de l'entente si Canadair trouve d'autres acheteurs.

Canadair a opté pour Dorval en raison des faibles coûts exigés par Air Canada pour la location d'espace à l'aéroport. Le constructeur

montréalais avait aussi considéré Saint-Hubert pour l'assemblage de la nouvelle ligne — et même entrepris des négociations pour l'achat d'espace —, mais cette proposition fut finalement abandonnée au profit de celle de Dorval.

En outre, avec le projet des CL-415, Canadair est déterminé à renouveler son équipement de production parce qu'il entrevoit déjà que le programme du nouvel avion citerne s'étendra sur une vingtaine d'années.

La TVQ sur les services serait reportée de six mois

Les maisons neuves seraient taxées dès janvier 92

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Même s'il songe à repousser de quelques mois l'imposition de la taxe de 8 p. cent sur les services, Québec n'a pas l'intention de se priver de l'imposition d'une nouvelle taxe sur l'achat des maisons neuves.

Celle-ci devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier, et procurer environ 400 millions de dollars de recettes annuelles au trésor québécois.

Selon les informations recueillies hier par La Presse, l'ouverture faite la semaine dernière par le premier ministre Bourassa visait essentiellement les « services » — des recettes anticipées de 600 à 800 millions dans l'éventualité où la taxe serait reportée d'un an — le scénario le plus optimiste. Le scénario le plus plausible est un report de six mois mais visant spécifiquement la taxe sur les services.

La décision finale n'est pas encore arrêtée, mais s'il décide de ne pas taxer pendant six mois les coupes de cheveux et le travail du mécanicien, Québec n'a pas l'intention d'abolir pour autant la taxe sur la vente des maisons neuves. Cette taxe, compensée par une diminution des coûts des constructeurs, ne ferait augmenter le prix des maisons que de 1 à 2 p. cent, évalue-t-on.

C'est pourquoi M. Bourassa a parlé hier « d'étalement » des taxes, prévues initialement pour le 1^{er} janvier prochain, plutôt que de « report » pur et simple, comme il l'avait fait vendredi. On prévoit toujours déposer et faire adopter en Chambre dès cet automne le projet de loi nécessaire à l'imposition des nouvelles taxes.

Le scénario le plus plausible — trois ou quatre sont encore à l'étude — selon les fonctionnaires informés du dossier, serait le report de six mois de la taxe sur les services. Un tel délai introduirait la nouvelle taxe au mois de juillet, au moment où elle est susceptible de faire le moins de remous dans l'opinion publique, explique un attaché politique.

Les intrants

Le gouvernement n'a pas encore fait son lit, insistait-on hier chez les hauts fonctionnaires et au cabinet du premier ministre Bourassa. Il est à prévoir que la question de la taxe sur les services sera soulevée au Conseil des ministres cet après-midi.

Tout report de taxe ne se fera pas facilement, indique-t-on. D'abord, ne pas taxer les services signifie qu'il faudra continuer à taxer les entreprises sur cette portion de leurs « intrants » — les biens et services qu'elles achètent pour produire.

Autre modification probable: la décision de Québec de taxer en totalité, avec Ottawa, l'achat d'une auto neuve. Jusqu'ici, le gouvernement n'imposait sa taxe de vente que sur la différence entre le prix d'achat et le prix de vente de la voiture cédée en échange. La nouvelle pratique a provoqué un tollé chez les détaillants d'auto, des récriminations auxquelles fut sensible le ministre des Finances (M. Levesque est



Le premier ministre Robert Bourassa parlait hier de la possibilité d'un « étalement » de l'introduction de la TVQ sur les services.

lui-même un détaillant d'automobiles à Paspébiac).

Entente fédérale provinciale

Au surplus, indique-t-on, le gouvernement devra en arriver à une entente avec le gouvernement fédéral pour faire modifier le texte d'un accord conclu lorsque le gouvernement Bourassa a décidé d'harmoniser la taxe de vente provinciale à celle d'Ottawa.

Dans son introduction, l'entente Ottawa-Québec conclue à l'automne 1990 souligne que les deux gouvernements tenteront d'avoir pour la TVQ et la TPS des assiettes (l'ensemble des biens et services taxés) « substantiellement comparable ». Au surplus, Québec s'engageait à « recommander à l'Assemblée nationale l'adoption de nouvelles mesures législatives pour le 1^{er} janvier 1992 ».

En outre, à compter du 1^{er} janvier, c'est Revenu Québec qui devra régir l'administration de la TPS au Québec, un transfert que viendrait compliquer la décision de Québec de reporter la TVQ sur les services. Pour certains toutefois, l'entente conclue avec Ottawa « n'est pas vraiment contraignante » et la véritable question reste: jusqu'où voudra aller le premier ministre Bourassa?

Car il ne fait pas de doute que Québec que l'orientation donnée vendredi par le premier ministre n'avait pas eu le temps de mijoter bien longtemps dans les cartons des fonctionnaires.

« Le ralentissement économique se maintient. D'une façon plus forte que prévu », a dit hier M. Bourassa, interrogé sur les intentions qu'il avait annoncées vendredi.

En Charrière hier, le chef péquiste, Jacques Parizeau, a qualifié « d'improvisation » l'intention exprimée vendredi par M. Bourassa, une hypothèse qu'avait

Libman veut faire témoigner Trudeau

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le Parti Égalité réclame que l'ex-premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau et le ministre responsable du dossier constitutionnel, Joe Clark, témoignent devant la commission parlementaire spéciale chargée par l'Assemblée nationale d'étudier les offres de renouvellement du fédéralisme.

Le nom de M. Trudeau et celui de M. Clark apparaissent sur la liste que le chef du Parti Égalité, Robert Libman, a fait parvenir hier au président de la commission, Claude Dauphin, député libéral de Marquette.

M. Libman réclame également la comparaison de cinq autres témoins, soit les juristes Stephen Scott et Julius Grey de l'université McGill, les représentants patronaux Michel Décarie (Fédération canadienne des entreprises indépendantes), Thomas D'Aquino (Business Council on National Issues) et Denis Mercier (Chambre de commerce du Québec). Tous, sauf M. Mercier, sont identifiés comme des fédéralistes inconditionnels.

Dans sa requête, le député Libman estime « qu'il serait très important d'échanger avec M. (Joe) Clark afin de mieux analyser le contenu du projet constitutionnel ». Il rappelle que les propositions Clark du 24 septembre dernier « forment la base des offres dont notre commission doit discuter ».

Le député Dauphin, président de la commission parlementaire, a déclaré qu'il serait favorable à la comparaison de M. Trudeau.

« Personnellement, je crois que cela pourrait être d'intérêt public de l'entendre, même si je ne partage pas son point de vue », a dit M. Dauphin à la Presse Canadienne hier soir.

Le député de Marquette a cependant signalé que M. Trudeau devrait être seulement « invité » et non contraint de témoigner, même si la commission possède le droit de forcer un témoin à comparaître en lui transmettant un sub poena.

M. Dauphin a également souligné que la commission cherchera à entendre des points de vue divers et variés sur la question constitutionnelle.

« On va essayer d'avoir l'expression de toutes les tendances », a-t-il dit.

Le groupe de travail interne du Parti québécois se réunira hier soir quant à lui pour établir une liste de témoins qu'il aimerait entendre devant la commission.

C'est demain matin que les membres de la commission parlementaire spéciale se réuniront à huis clos pour établir la liste définitive des témoins qu'ils entendront.

Le PLC propose une banque alimentaire internationale pour aider l'URSS

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le Canada devrait prendre les devants en établissant une banque alimentaire internationale pour venir à la rescousse de l'Union soviétique et des républiques indépendantes, a fait valoir hier un porte-parole libéral.

De retour d'une mission d'observation en URSS, le critique libéral en matière d'affaires extérieures, Lloyd Axworthy, a souligné hier qu'il était impératif pour le Canada de repenser sa politique en matière d'aide au développement.

Rappelant que l'économie soviétique était au bord de l'abîme, M. Axworthy a relevé que la politique canadienne en cette matière était mal articulée car elle n'était pas fondée sur des principes bien établis.

Les belles paroles du premier ministre Brian Mulroney ne se traduisent pas toujours par des actions concrètes, a rappelé le critique libéral.

À ce titre, il déplore que le Canada continue de verser des crédits à la Chine, au Kenya, au Zaïre, et à l'Iran, quatre pays qui ont un bilan plutôt négatif en matière de respect des droits de la personne.

L'une des solutions avancées par un rapport du caucus du Parti libéral met l'accent sur la création d'une banque alimentaire internationale. Il s'agirait pour les pays industrialisés de faire don de leurs excédents de denrées alimentaires telles que le blé. Cette mesure donnerait un important coup de pouce à l'Union soviétique dont les ressources alimentaires sont presque épuisées, croit M. Axworthy.

En outre, elle permettrait d'épuiser les stocks excédentaires de céréales qui engorgent les marchés internationaux, ce qui aurait notamment l'heureuse conséquence de faire grimper le prix du blé.

Par ailleurs, le Canada a annoncé hier la signature d'une ligne de crédit de 150 millions à l'intention de l'Union soviétique. L'URSS pourra utiliser ces crédits pour acheter de l'huile végétale, des aliments pour bœufs, du poisson et d'autres denrées. C'est au Sommet des Sept que le premier ministre Mulroney avait d'abord annoncé cette ligne de crédit. Elle avait été suspendue pendant le putsch.

Le caucus libéral recommande en outre:

- que le Canada établisse un programme d'aide à l'intention des pays baltes;

- que le Canada établisse des programmes pour stimuler la production soviétique de l'huile végétale et d'autres denrées;

- que le Canada soutienne la conclusion d'un traité d'union économique entre le gouvernement central et les républiques soviétiques;

- que le Canada amorce des discussions vers la conclusion d'un accord de limitation des armements stratégiques START-II. Ces discussions devraient miser sur la réduction de 75 pour cent des arsenaux nucléaires des superpuissances en limitant la production de missiles de croisière et en éliminant la totalité des armes nucléaires tactiques;

- et que le Canada mette ses experts à la disposition des autorités soviétiques pour créer des institutions juridiques qui veilleraient à la protection des droits individuels.

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
éditorialiste en chef

Une victoire amère pour le juge Thomas

La confirmation par le Sénat américain d'un nouveau juge à la Cour suprême est généralement un moment où Washington se montre sous son meilleur jour. Cependant, dans le cas du juge Clarence Thomas, la pire querelle politique aurait été préférable au triste spectacle auquel on a eu droit.



Pour les télé-spectateurs, ce fut un soap opera dont le thème central mettait en scène l'humiliation de deux éminents juristes noirs. Pour beaucoup de grands et petits politiciens, c'était une foire d'empoigne où ils pouvaient faire valoir leurs intérêts particuliers.

Bien des Afro-américains se souviendront avec tristesse de ces jours où la carrière prestigieuse de Clarence Thomas, juge à la cour d'appel, a failli sombrer à cause des propos scaïreux qu'il aurait adressés à Anita Hill, professeur de droit.

La fuite qui a rendu publique cette accusation a déclenché un ras de marée d'indignation. Des millions de femmes ont saisi l'occasion pour souligner que la gravité du harcèlement sexuel au lieu de travail est sous-estimée et insuffisamment réprimée. Elles se sont également dressées contre le Congrès — le Sénat en particulier — qui est perçu comme un club privilégié quasiment interdit aux femmes.

Beaucoup de féministes sont allées trop loin en disant, sans

aucune preuve, que le juge Thomas était coupable. En réalité, elles lui en voulaient parce que son témoignage devant les sénateurs n'avait pas permis de dégager s'il était pour ou contre le droit constitutionnel à l'avortement. Mais elles se disent que les chances sont bonnes qu'il soit contre, si le président Bush l'a nommé à la Cour suprême.

L'avortement est le problème le plus délicat du point de vue politique que la Cour devra vraisemblablement trancher au cours des prochaines années. En 1973, elle avait statué qu'il y avait un droit constitutionnel à l'avortement, mais une nouvelle majorité conservatrice — dont le Juge Thomas fait partie — pourrait décider que les auteurs de la constitution ne se sont jamais prononcés sur la question. Dans ce cas, il faudrait amender la constitution pour y inscrire le droit à l'avortement.

Les sénateurs dits libéraux qui ont cherché à rejeter la nomination du juge Thomas savent qu'un tel amendement aurait peu de chances d'être ratifié par 38 États, même s'ils arrivaient à contourner le veto du président Bush.

Le Congrès, contrôlé par les démocrates, s'inquiète de son côté du fait que la Cour suprême se range de plus en plus derrière les opinions d'un président très conservateur. La confirmation d'un nouveau juge par le Sénat est ainsi devenue depuis plusieurs années une bagarre politique entre les républicains

qui semblent incapables de faire élire une majorité des leurs au Congrès et les démocrates qui n'ont pas plus de chance dans la course à la Maison Blanche.

L'époque est révolue où la renommée d'un juriste pouvait lui assurer la confirmation du Sénat unanime après une brève visite de courtoisie. Les sénateurs cherchent à faire trébucher le candidat, lequel s'efforce d'être le plus vague et le plus succinct possible pour ne pas donner prise à la critique. Le processus en devient stérile et énerve ceux qui voudraient un échange de vues vif mais civilisé.

Or, dans le cas du juge Thomas, deux personnes ont subi un tort irréparable. Ces deux réputations qui se perdent à mis dans le désarroi Stephen Carter, professeur de droit à Yale. Il n'a jamais rencontré le juge Thomas mais il connaît ses opinions et sa philosophie. Il l'a défendu pendant tout l'été contre des attaques malveillantes et vicieuses. Par la suite, il a aussi défendu Anita Hill, qu'il connaît depuis 14 ans, quand on a attaqué son caractère et sa probité.

Le Sénat n'a pas la capacité de résoudre un conflit tel que celui qui oppose le juge Thomas au professeur Hill. Malheureusement, il a cherché à le faire et il laisse autant d'amertume chez les partisans du juge Thomas que chez ses adversaires.

Frédéric WAGNIÈRE

L'école à vendre

À bout de ressources, le réseau scolaire québécois risque de trouver bien alléchante l'idée de la compagnie Lumac, qui entend offrir aux écoles secondaires des bulletins de nouvelles quotidiens spécialement conçus pour les adolescents. Pensez-y: le projet, financé par de la publicité, ne coûterait rien, et permettrait, à coup de douze minutes par jour, de combler les énormes trous dans les connaissances générales des jeunes.



Tout le monde serait content. Les écoles, qui pourraient mettre la main, gratuitement, sur de l'équipement audiovisuel hors de prix. Les profs, qui mesurent chaque jour les lacunes dans la culture générale des jeunes. Les élèves, qui auraient douze minutes de cours de moins. La compagnie Lumac, qui ferait des affaires d'or. Et les annonceurs qui auraient accès, ultimement, à un marché d'un demi-million d'avidés consommateurs.

L'idée de Lumac risque pourtant de faire plus de tort que de bien et demeure, essentiellement, une aberration.

Le projet soulève une question fondamentale: faut-il faire entrer la pub dans les écoles? Est-il souhaitable que des élèves, en classe, soient bombardés par des annonces de coke ou de chaussures Nike? Ne risque-t-on pas ainsi, avec des flashes autrement plus efficaces que quelque cours de morale que ce soit, d'annihiler les efforts déployés par les écoles pour transmettre aux élèves un minimum de valeurs? Ne va-t-on pas, surtout, utiliser l'autorité de l'école pour renforcer les ados dans l'idée que leur propre valeur dépend de la possession d'une marque de jeans X? Et, du coup, accentuer les inégalités sociales entre ceux qui ont les moyens de se procurer la paire de jeans en question, et ceux qui ne les ont pas?

Le risque est énorme, d'autant plus qu'une fois qu'on aura ouvert la porte à la pub, la tentation sera grande d'exploiter le filon jusqu'au bout. A quand un cours de maths gracieuseté du marchand Ford-Mercury du coin?

Au-delà de cette invasion publicitaire, le projet Lumac soulève aussi un débat de nature pédagogique. En prenant pour acquis que les jeunes ne s'intéresseront au débat constitutionnel ou à la politique internationale que si on les leur présente sous une forme « accessible », genre vidéo-clip, on ne fait qu'encourager cette culture de la facilité qui a déjà causé bien d'autres fourvoiements de notre système scolaire.

Car c'est en puisant à cette même philosophie, qui consiste à ne pas trop dépayser l'élève, à ne pas l'ennuyer aussi, et à sous-estimer de façon générale ses capacités intellectuelles, que l'on a fait pratiquement disparaître des programmes scolaires tout enseignement systématique de l'histoire, de la géographie ou de la littérature. Ces matières ne sont plus enseignées qu'en pièces détachées, et en doses homéopathiques.

Selon les statistiques du CRTC, les jeunes de 12 à 17 ans consomment en moyenne une vingtaine d'heures de télé par semaine. En soi, il n'y aurait rien de mal à ce qu'ils héritent d'une heure d'écoute supplémentaire, d'autant plus si c'est à des fins éducatives. Le problème avec le projet Lumac, c'est que le contenu pédagogique des émissions échapperait aux autorités scolaires. Le ministère de l'Éducation scrute à la loupe les livres et cahiers scolaires, mais il n'a aucun pouvoir d'approbation sur le matériel audiovisuel. Et même s'il s'en dotait, on voit mal comment il pourrait intervenir dans une production qui répond, par définition, à des impératifs d'actualité. Son pouvoir d'intervention serait strictement rétroactif.

Le débat sur le projet Lumac se pose aussi en termes de temps. Le ministre de l'Éducation tente actuellement de réviser le calendrier scolaire, de façon à augmenter le nombre d'heures d'enseignement. L'un des principaux obstacles auxquels il se heurte est d'ordre budgétaire: ajouter des heures de classe, ça coûte cher. Douze minutes de nouvelles télédiffusées par jour, cela équivaut à une heure par semaine. Où ira-t-on chercher cette heure-là? Dans les cours de physique? De français? De maths?

Le projet de bulletin de nouvelles s'inspire d'une expérience américaine, en vigueur depuis deux ans, et qui rejoint aujourd'hui quelque six millions d'élèves. Au Québec, seules deux commissions scolaires sont jusqu'à présent montées à bord du train. Au ministère de l'Éducation on éprouve quelques réticences devant ce concept, mais ultimement, la décision relève des autorités scolaires locales.

Souhaitons qu'elles sauront faire preuve de prudence et ne se laisseront pas séduire trop facilement. Si la culture politique des jeunes est effectivement déficitaire, faut-il absolument passer par le petit écran pour combler les trous? Et si ces trous sont si immenses, avant de commercialiser l'enseignement et de se précipiter sur un nouveau gadget technologique, il vaudrait mieux, tout simplement, repenser nos programmes.

Agnès CRUDA

APRÈS L'AFFAIRE THOMAS



La boîte aux lettres

Psychanalyse et déportation

■ On a beaucoup parlé dernièrement du cas « psychologique » de Trudeau et de la déportation; j'y vais d'une petite hypothèse psychiatrique. Trudeau déteste son père et ce qui s'y rattache: argent, qu'il dilapide en voyages et en futurs budgets de ses années de pouvoir, héritage canadien-français en général. Il adore sa mère (un Nelligan égaré en politique) et la sent menacée par l'environnement indigène; il projette sur les Canadiens-français ses propres fantasmes méphistotéliens.

Moi, Canadien-français de souche, je n'ai jamais eu l'idée de déporter qui que ce soit; mais un étranger dans son propre pays m'y fait penser. On pourrait déporter vers les hôpitaux ontariens les cas pathologiques les plus lourds du Québec. Dans l'hymne « O Canada », nous chantons « we stand on guard for thee »: il faut monter la garde en effet contre les ennemis intérieurs du Canada, ces bacilles qui, à cause d'un conflit oedipien non résolu, rongent tout le pays du dedans. L'échec de Trudeau, c'est d'avoir aimé un être de raison (un Canada uni) parce que, tout en étant Québécois, il n'a jamais pu se sentir une parenté profonde avec le type générique du citoyen du Saguenay ou de celui de la Beauce.

Jean-Pierre LEBLANC

Contentez-vous de la procréation, M. Trudeau!

Monsieur Pierre Elliott Trudeau ■ Il y a quelques semaines le gouvernement fédéral déposait

un document d'étude portant sur de nouveaux changements constitutionnels. Vous n'étiez sans doute pas pour laisser passer une si belle occasion de vous illustrer une fois de plus.

Je veux personnellement vous remercier pour votre dernière intervention dans laquelle vous affirmiez que la reconnaissance du concept de « société distincte » pourrait mener à la déportation « d'une couple de centaines de milliers de Québécois non-francophones ».

Cette intervention m'a enfin permis de comprendre pleinement cette phrase de la Bible: « Évite le sot si tu veux trouver le repos et n'être pas dégoûté par ses insanités » (Si 22, 13c).

De grâce, Monsieur, laissez les gens du Québec trouver le repos et adonnez-vous plutôt à une tâche pour laquelle vous semblez avoir encore une certaine capacité: la procréation. Vous rendriez ainsi un plus grand service au Québec et au Canada sans doute.

Pierre GUILLEMETTE

Pages noires de l'Histoire

■ La récente déclaration de l'ex-premier ministre Trudeau voulant qu'une société distincte québécoise pourrait déporter ses non-francophones en a fait bondir plus d'un. Tout un chacun, reconnaissant qu'il s'agit là d'une mesure extrémiste s'est fait fort de dénoncer l'irresponsabilité de Monsieur Trudeau.

Le gouvernement du Québec qui utiliserait pareille mesure s'inscrirait dans les pages les plus noires de l'Histoire. Monsieur Trudeau se sent sans doute bien seul dans ces pages et ayant été le seul premier ministre canadien à décréter, depuis 1917, le symbole même de l'extrémisme

politique, la Loi sur les mesures de guerre, cette loi archaïque qui lui avait permis d'emprisonner, sans mandat et sans chef d'accusation, près de cinq cents Québécois.

Ainsi, on peut croire que, par cette déclaration, l'ex-premier ministre exprimait un souhait. Heureusement les Québécois ne sont pas des Pierre-Elliott Trudeau.

Jacques BÉRUBÉ
Rimouski

Quand donc déciderons-nous pour nous-mêmes?

Monsieur Alain Dubuc ■ Dans votre éditorial du 30 septembre 1991 intitulé « La théorie du complot », vous interprétez la réponse québécoise au sondage Crop-La Presse comme une conséquence « aux arguments de la peur... utilisés par ceux qui d'habitude, s'en plaignent abondamment. »

Est-ce possible que, répondant au sondage, les Québécois et Québécoises aient eu en mémoire en plus du Bill S-31 dont vous faites mention, la nuit des longs couteaux et le rapatriement unilatéral de la constitution, pour ne nommer que ces faits-là? Et le Lac Meech...

Pour être spontanément bien disposé envers des offres venant de ce niveau de gouvernement, il faut être bien masochiste!

Quant à moi, je n'ai aucune formation politique; mais je m'intéresse à ce domaine depuis l'âge de 18 ans (j'en ai 53) par la radio, la télévision et les journaux. Tout ce que j'en retire, ce sont des tiraillements perpétuels entre les deux niveaux de gouvernement. J'ai bien hâte que

nous décidions par nous-même et pour nous-même. À partir de ce moment, nous ne pourrions plus imputer nos succès et nos erreurs à quiconque qu'à nous-même. Ce sera plus adulte comme comportement et il me semble que nous ne serons pas obligés de nous « enfarger » dans les « notamment », par exemple.

Souvenons-nous, en outre, que si généreuses que soient les offres du gouvernement fédéral, nous demeurerons toujours une province sur dix: c'est bien mathématique. Et quand on doit respecter la majorité, je vous laisse le soin de conclure...

Lise Lalonde
Lasalle

Les concessions doivent venir des autres aussi

Monsieur ■ Même si je savais d'avance dans les grandes lignes, ce qu'il allait écrire, j'attendais impatientement l'opinion de M. Alain Dubuc sur les propositions constitutionnelles d'Ottawa. Je laisse cependant à d'autres plus qualifiés que moi le soin de lui répondre sur le fond du problème.

J'attire cependant son attention sur le fait que ce n'est pas seulement d'Ottawa que doivent venir des concessions additionnelles mais de tous les premiers ministres provinciaux, représentants d'un électoralat de plus en plus intolérant!

Il me semble aussi que M. Dubuc, en parlant de l'hystérie de M. Lucien Bouchard et de terrorisme intellectuel, tombe dans le même travers qu'il se plaît à dénoncer chez les autres.

Michel GALLAY

Opinions

À la défense de Jean-Bertrand Aristide

L'auteur, Serge Larose, est anthropologue. Il s'intéresse à la culture haïtienne depuis plus de 20 ans. Il enseigne au cégep de St-Hyacinthe et à l'Université du Québec à Montréal. Ceci est un extrait d'un long texte qu'il a fait parvenir à La Presse.

La dictature appréhendée par certains sous le gouvernement ARISTIDE ne doit tout de même pas voiler celle qui s'installe. «Mentez! Mentez! Il en restera toujours quelque chose», diraient CEDRAS et certains soi-disant défenseurs des droits humains qui, pendant que les cadavres s'accumulent à la morgue de l'hôpital général et probablement ailleurs («seulement 113» rapporte Jean-Jacques HONORAT, accusant certains d'exagérer) reprochent au Président des abus commis par ceux-là-même qui étaient dans les rues, hier, à tirer sur tout ce qui bougeait.

Aristide a toujours été en faveur des droits humains, des droits de tous les humains, et la vie d'un paysan vaut, pour lui, au moins autant que celle d'un Roger LAFONTANT.(...)

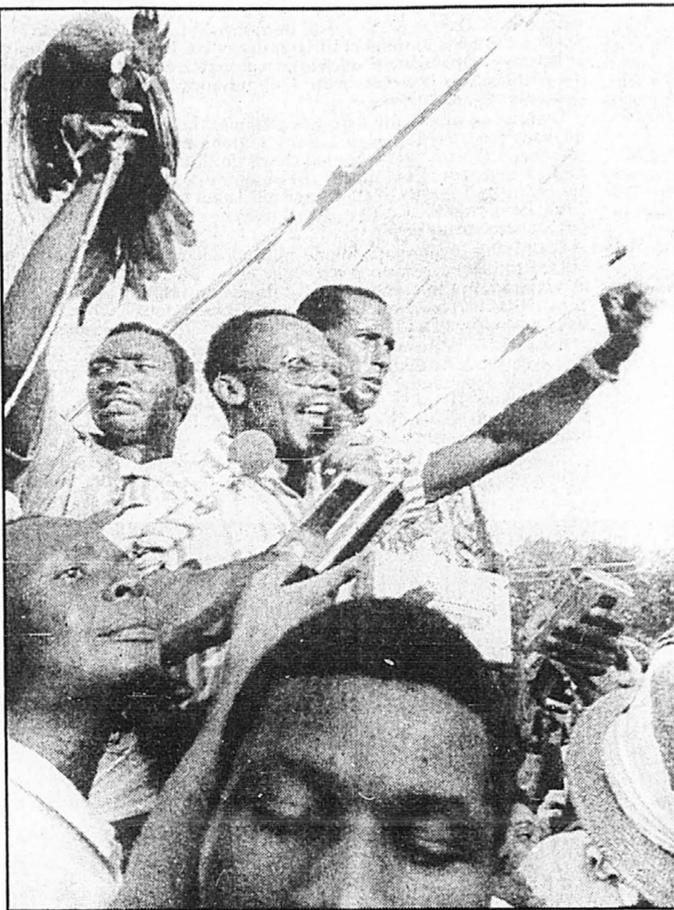
L'entrée politique d'Aristide

Quelques mois avant l'élection de décembre 90, coup de théâtre. Le roi des macoutes, Roger Lafontant, entre au pays sous la protection de quelques militaires haut-gradés et grassement payés. Les mandats d'arrestation demeurent inexécutés. Non seulement ne peut-on pas l'arrêter; il s'impose macoutiquement aux familles duvaliéristes lors d'une assemblée tenue à proximité de Port-Au-Prince où il annonce son intention d'être candidat entre un vin et un fromage, contestant l'article 291. Lafontant a de l'argent, des relations puissantes et probablement des appuis en République Dominicaine où se sont réfugiés plusieurs durs de l'ancien régime. Et voici qu'à son tour Régala entre au pays sans être inquiété.

L'arrivée de Lafontant sera le facteur décisif. Aristide, qui jusque-là avait même recommandé l'abstention aux élections, se laisse persuader par un groupe de partis, de groupements populaires et de personnalités diverses, d'entrer dans la lutte. Dès l'annonce officielle de sa candidature, le petit peuple des villes et des campagnes, celui-là même qui avait chassé Duvalier du pouvoir, en 1986, se remet en action: «Titid est son président». Le nombre des inscriptions sur les listes électorales double en l'espace de quelques jours. Cette fois, il faut barrer définitivement la route aux macoutes qui semblent avoir refait leur unité sous la candidature Lafontant. Des secteurs de la bourgeoisie se rangent également du côté d'Aristide.

Une coalition de petits partis de gauche, le FNCD, accepte alors de servir de chapeau légal à sa candidature; l'actuel maire de Port-au-Prince, M. Evans Paul, est l'un des membres les plus en vue de cette coalition. Mais dès le départ, Aristide précise qu'il ne s'agit là que d'un artifice légal, invitant tous les Haïtiens et Haïtiennes à se joindre au vaste mouvement populaire dont il espère susciter la création autour de sa candidature afin de «barrer la route aux macoutes»: le mouvement «lavalasse» est créé.

Symbolisé par le coq qui annonce le lever du jour, Aristide fait une campagne triomphante tant en Haïti que dans les principales villes de la diaspora. Il fallait être aveugle pour ne pas voir que dans une élection vraiment démocratique, ce à quoi verraient le Conseil Electoral et les



Jean-Bertrand Aristide entouré de ses partisans s'adresse à la foule durant la campagne électorale. C'est au nom d'une rupture radicale avec le passé qu'Haïti vota massivement pour lui le 16 décembre 1990.

observateurs internationaux, il allait tout balayer sur son passage. La fin de la campagne fut marquée d'un attentat à la bombe contre sa personne à Pétionville (5 morts et des dizaines de blessés). C'est au nom même de l'antimacoutisme et d'une rupture radicale avec le passé qu'Haïti vota massivement pour lui le 16 décembre 1990: il recueillait 67 p. cent du vote exprimé dans ce qui constituait la première élection démocratique à avoir jamais été réalisée dans ce pays. (...)

Des problèmes dès le début

Aristide est intronisé président le 7 février 1991.

Certains problèmes se posent dès le début. Dans la culture politique Haïtienne, la présidence est tout. Le peuple accorde peu d'importance aux Chambres. C'est ainsi que la population, après s'être assurée de l'élection du président au premier tour, va négliger le second, permettant ainsi à plusieurs députés et sénateurs aux motivations douteuses d'être élus.

Aristide lui-même, élu sous la bannière du FNCD, ne s'estime pas redevable à cette organisation politique qui n'a pu faire élire une trentaine de députés que grâce à son aura. Aristide s'estime quitte d'avoir transformé une organisation politique sans trop de cohérence et plutôt obscure en un groupe parlementaire important bien que non-majoritaire en chambre.

Le président est méfiant par rapport aux partis politiques qui ne sont bien souvent que des coquilles vides. Militant de la base lui-même, il fait davantage confiance aux organisa-

tions populaires déjà engagées sur le terrain: «ti légliz», organisations paysannes, syndicats.

Mais c'est la formation de son cabinet qui lui vaudra peut-être le plus d'ennemis en Chambre. Cherchant à se situer au-dessus des partis dont aucun n'a la majorité absolue, Aristide ne choisira aucun des membres de son exécutif en leur sein. On lui reprochera alors de ne pas jouer le jeu; DEJOIE parlera du butin à partager. On a là l'explication principale de l'hostilité à laquelle le gouvernement PREVAL doit depuis faire face.

Or la Constitution de 1986 rédigée au lendemain du départ des Duvalier accorde beaucoup de pouvoirs aux chambres tant au niveau de la nomination des titulaires de charges publiques qu'à celui de la surveillance du travail de l'exécutif; il y a là une réaction contre la tendance qu'ont toujours eue les présidents haïtiens de concentrer tout le pouvoir entre leurs mains. L'objectif est louable en soi, mais le contrôle des chambres peut facilement devenir tâtonnant; le peuple n'avait tout de même pas voté Aristide pour voir son travail systématiquement saboté par les chambres. Ces dernières sembleront plus soucieuses de protéger à la lettre leurs prérogatives constitutionnelles que de collaborer loyalement avec le nouveau président élu.

Des élus qui inspirent la méfiance

Certaines questions prendront rapidement l'allure de symboles pour la population qui, déjà très méfiante face à des représentants qu'elle per-

çoit comme des opportunistes, acquerira bientôt, à tort ou à raison, la conviction d'un sabotage délibéré de la part des forces opposées au changement.

La Constitution accordait au président pleins pouvoirs pendant six mois afin de faire un grand nettoyage dans l'administration. On chercha d'abord à réduire de cette période les trois mois que Manigat avait passé à la présidence.

Aristide demanda aux Chambres qu'elles lui fixe son salaire; il trouvait indécent que dans un pays comme Haïti, un président puisse gagner plus que celui des États-Unis. Des organisations populaires s'en mêlèrent suggérant des montants qu'elles estimaient raisonnables mais qui firent grincer les élus; cette question n'est pas encore réglée mais l'avidité publique de certains représentants du peuple ne leur a guère assuré la sympathie populaire. On accusa le président de faire de la démagogie.

On pourrait multiplier les exemples. Les attitudes des Chambres ont largement contribué à leur discrédit populaire et aux manifestations d'hostilité dont elles ont pu faire l'objet à certaines occasions. Par ailleurs, la rupture entre Aristide et l'organisation politique qui soutenait sa candidature n'a pas non plus facilité les choses: le président n'avait pas de représentation en Chambres. Il n'y avait là cependant rien qui n'ait pu se résoudre par la négociation.

Autres sources de mécontentement. La vigueur avec laquelle le gouvernement s'engagea dans l'assainissement de l'administration publique. Dans certains ministères, près de la moitié des cheques étaient émis à des personnes incompétentes ou qui n'avaient même pas à se présenter au travail («cheques zombies»). Assainissement des finances également avec la fin des privilèges fiscaux accordés aux favoris des régimes antérieurs. Essentiellement les efforts d'Aristide ont tendu à l'instauration d'une morale publique jusque-là inexistante dans le pays. Ces mesures à elles seules peuvent expliquer la morosité des classes moyennes. Un directeur d'hôpital me disait qu'en dépit des réserves qu'il avait à faire sur Aristide (cela revient toujours à dire son caractère populiste) il devait reconnaître que l'aide internationale, cette fois, pourrait peut-être être mal utilisée, mais qu'elle n'aboutirait pas dans les poches des particuliers. Rien de tout cela n'aurait pu se faire sans l'appui total que le peuple donnait à son président.

Et maintenant

CEDRAS vient de chasser les bottes de NAMPHY. Il ne pourrait sortir de ce cirque qu'un Manigat deuxième manière qui ne durerait pas très longtemps. Mais les enjeux réels semblent se clarifier. La communauté internationale appuie le Président; elle sait bien qu'il est le seul à pouvoir rallier la plus grande partie de la population. Le peuple, j'imagine, doit attendre comme il l'a fait, à plusieurs reprises durant les cinq dernières années. «On se cache dans le fossé. On attend qu'ils n'aient plus de balles et puis on sort», me disait un jeune de Port-au-Prince.

Il n'y a plus rien à prendre dans ce pays; il n'y reste que six millions d'habitants qui, durant les derniers mois, ont pu trouver une certaine dignité. Tant que tous ne seront pas à table, pour reprendre l'image d'Aristide, les problèmes du pays ne seront jamais résolus. Aristide n'a jamais prêché la haine; il est vrai cependant qu'il a averti les nantis qu'ils sont assis sur un volcan s'ils ne se mettent pas bientôt à la tâche.



Le nouvel embrouillamini de Robert Bourassa

«Quelle est la différence entre la «souveraineté partagée» et le fédéralisme renouvelé?» demandait Robert Bourassa à la population du Québec le 30 septembre dernier, lors du Colloque de l'Association québécoise de la qualité (AQQ). La réponse est très simple: il n'y a pas de différence car ce sont deux notions impraticables. Ni l'une ni l'autre ne peut fonctionner chez nous. La souveraineté, la vraie, ne se partage pas (c'est un peu comme la maternité: une femme ne peut être à moitié enceinte) et le fédéralisme canadien n'est pas renouvelable car deux visions contraires s'affrontent de façon irrécyclable.

Il peut être amusant de jouer au jeu des différences, mais ce n'est pas le moment d'embrouiller encore davantage l'interminable débat constitutionnel en jonglant cavalièrement avec des notions aussi fondamentales, surtout lorsqu'on est premier ministre. Monsieur Bourassa aurait intérêt à relire les travaux de la Commission Bélanger-Campeau. Tous les concepts clés y ont été clairement définis.

La souveraineté d'un État est la capacité qu'il a de faire toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts et de conclure des ententes ou des traités avec d'autres États. Ces trois conditions sont indispensables pour que l'on puisse parler réellement de souveraineté. Le Québec, par exemple, qui perçoit une partie de ses impôts et qui a des relations internationales n'est pas pour autant un État souverain, «libre, complet et reconnu». Il a certains pouvoirs dans certains champs de compétence, mais il n'est pas totalement libre de ses choix politiques, économiques, sociaux et culturels. On ne peut donc pas parler de souveraineté du Québec dans le cadre de la fédération canadienne.

Pour devenir un État souverain à part entière, le Québec doit sortir de la fédération canadienne qui n'est pas une confédération (union d'États souverains). S'il devient un État souverain, il pourra choisir librement le partage de certains pouvoirs ou une forme d'intégration économique plus ou moins poussée, à négocier avec les partenaires que ses intérêts lui dicteront de retenir.

Le fédéralisme est fondé sur un partage des pouvoirs entre plusieurs paliers de gouvernements. Tout naturellement, il tend à la centralisation (comme l'a très bien démontré le professeur Edmond Orban), car le gouvernement central aspire à concentrer le plus de pouvoirs possible pour contrer les forces centrifuges. C'était le cas de l'Union des républiques soviétiques avant son éclatement récent. Les uns après les autres, les républiques qui la formaient proclamaient maintenant leur indépendance tout en souhaitant maintenir une forme d'intégration économique que ce qu'il reste de l'État central tente de mettre au point et de discuter avec elles.

Il existe présentement trois modèles principaux d'intégration économique dans le monde:

1— L'union économique qui abolit les restrictions au commerce et à la libre circulation des biens, du capital, des personnes et des services. Le pouvoir central assure alors l'harmonisation des politiques monétaires, fiscales, sociales, tarifaires et conjoncturelles. L'union économique est alors un élément de centralisation et d'uniformisation. C'est l'essence du projet Clark-Mulrony qui a déjà du plomb dans l'aile.

2— Le marché commun où des États souverains ont aboli les restrictions au commerce et au libre-échange et normalisent leurs rapports douaniers avec les autres pays mais sans harmoniser les politiques monétaires, fiscales, sociales et conjoncturelles. On recherche alors les quatre 4 libertés de biens, de services, de personnes et de capitaux. C'est le cas de la Communauté économique européenne (CEE).

3— La zone de libre-échange qui est une union d'États qui se contentent d'établir la libre circulation des biens et services, mais non des personnes et des capitaux. Il n'y a pas d'harmonisation des rapports douaniers avec les autres pays et des autres aspects de l'économie. C'est le cas du libre-échange établi entre les États-Unis et le Canada auquel s'associera prochainement le Mexique. Tous ces modèles, sauf le premier, supposent la souveraineté des États membres.

Ce qui rend impraticable le renouvellement du fédéralisme canadien, c'est notamment le fait que neuf provinces veulent une plus grande centralisation doublée d'une plus grande intégration économique alors que le Québec veut exactement le contraire.

La solution qui tiendrait compte de l'ensemble des données, c'est la souveraineté du Québec, doublée de l'établissement d'une zone de libre-échange avec harmonisation de certaines politiques économiques entre le Québec et le Canada. Ce nouveau Canada serait formé de neuf provinces anglaises associées par une union économique relativement centralisée. Le peuple québécois est prêt à se prononcer sur la question de la souveraineté. Qu'on lui pose la question et qu'on cesse de gaspiller les fonds publics à refaire continuellement la preuve de la preuve.

En brochant les cartes Monsieur Bourassa cherche à récupérer la popularité de la souveraineté au profit de sa conception du fédéralisme qui est loin d'être claire, mais qui ressemble beaucoup au statu quo. S'il était d'accord avec l'idée de la souveraineté-association, il ferait un référendum sur la souveraineté dans les plus brefs délais... et il serait dans le camp du OUI.

Jean-Louis BOURQUE

Le journaliste était dans la bonne église mais dans la mauvaise rangée...

«L'existence de certains journalistes démontre qu'il est possible d'écrire sans savoir lire ou écouter», a dit Louis Pauwels.

Cette phrase m'est revenue à la mémoire, l'autre dimanche, à la lecture, dans La Presse, d'un article de Stéphane Bureau intitulé: «Landsbergis: le Québec ne peut être comparé à la Lituanie». Le titre de l'article (probablement du journal) résume parfaitement la situation qui est sans équivoque pour quiconque connaît un peu son histoire. C'est une évidence élémentaire. Seul le désir légitime de tous les peuples d'une même culture de vouloir être souverains peut présenter des affinités. La comparaison s'arrête là.

J'ai toujours pensé, à tort sans doute, que l'expression d'opinions était le privilège des éditorialistes et des critiques; or, dans l'article de votre collaborateur, le commentaire noie l'information. Sa pulsion et ses arrangements personnels tiennent lieu de jugement.

niens n'ont demandé aux Québécois de voter à leur place à leurs référendums respectifs. Si nous voulons l'indépendance et si nous la voulons avec notre cœur et avec nos tripes, si pour nous c'est aussi vital que ce le fut pour les Lituaniens, agissons maintenant ou jamais, comme l'a dit Bourgault. Adieu veaux, vaches cochons, adieu les commissions Spicer-Campeau-Bélanger-Beaudoin, passons aux actes. Aucune alliance des indépendantistes pourrait y changer quoi que ce soit.

Quant à l'interprétation que fait M. Bureau de l'opinion de M. Landsbergis, elle est fautive et erronée.

Celui qui connaît le président lituanien — et j'ai eu ce privilège — et sa grande sagesse et sa philosophie après l'avoir entendu parler ou avoir lu ses écrits (ma maison d'édition publiera prochainement un livre dont il est l'auteur) sait que cet homme est respectueux avant tout de la liberté des individus et de notre système démocratique.

L'article de M. Bureau nous invitait à regarder son interview à L'Événement dimanche soir, à la télévision. Heureusement qu'on a pris, ou négligé, le soin de retirer les réponses du président, en lituanien, langue que je pratique entre autres. Ainsi j'ai pu constater certaines nuances qui ont malheureusement échappé à l'intervieweur qui, il faut

le dire à sa décharge, s'est malheureusement fié à l'interprète (que Landsbergis a même corrigé en ondes).

Forcé de commenter le conflit opposant Ottawa à Québec, qui ne le regarde pas, le président lituanien s'est contenté de dire, dans son humour devenu proverbial: «Nous pourrions peut-être servir de médiateurs.» Quand on connaît les difficultés que les pays baltes ont eues dans leurs impossibles négociations avec le Kremlin, on peut imaginer effectivement, comme le dit le titre de l'article, que «le Québec ne peut être comparé à la Lituanie».

Ce qui gêne avant tout dans le texte de M. Bureau c'est qu'il est construit non pas comme une description mais plutôt comme une démonstration de l'idée qu'il semble vouloir défendre.

«Les architectes d'un Québec indépendant devront peut-être regarder ailleurs qu'en Lituanie s'ils veulent se gagner des alliés aux Nations unies après une éventuelle victoire d'un référendum», dit-il encore dans son jeu de interrogations-négatives.

On serait tenté de lui répondre, ce que tous ces «architectes» savent mieux que quiconque d'ailleurs, qu'avant de demander aux autres de les aider à bâtir la maison de l'indé-

pendance il leur faut commencer par savoir ce que les gens souhaitent réellement.

M. Bureau devait sûrement être en vacances lorsque le 3 septembre dernier l'ambassadeur de France auprès de l'ONU, M. Jean-Bernard Méri-mée, et son homologue britannique Sir David Hanay ont remis officiellement et spontanément aux Nations unies (sans se faire prier par les Lituaniens) la demande d'adhésion des trois pays baltes. Comme tout le monde sait, quelques jours plus tard, alors qu'ils étaient réunis en session annuelle, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, tout en accueillant chaleureusement la restauration de la souveraineté des Baltes, approuvaient leur adhésion dans la joie et l'enthousiasme. Fait historique, même l'Union soviétique a soutenu cette adhésion tant à l'ONU qu'au CSE.

Or, dans son article M. Bureau avance que «(...) la semaine dernière, (Landsbergis) cherchait partout des appuis pour faire une place à la Lituanie au sein de l'organisation internationale...»!

Décidément certains journalistes sont parfois dans la bonne église, mais dans la mauvaise rangée, derrière une colonne qui les empêche de voir la messe et d'entendre le sermon.

Alain STANKÉ

Proche-Orient: la conférence de paix s'ouvrirait à Lausanne le 29

d'après AFP, Reuter et AP
DAMAS

C'est un secrétaire d'État américain inhabituellement confiant qui a eu hier des entretiens à Damas alors que toutes les pièces du puzzle de la conférence de paix au Proche-Orient semblaient se mettre en place.

La conférence doit s'ouvrir à Lausanne au niveau des ministres des Affaires étrangères à partir du 29 octobre prochain, a-t-on même appris de source gouvernementale égyptienne. L'ouverture des négociations aura lieu dans la ville suisse et les parties décideront ensuite de poursuivre ou non leurs travaux au même endroit, selon des sources américaines et diplomatiques.

La durée de la conférence n'a pas été fixée. Le secrétaire d'État américain James Baker et son homologue soviétique Boris Pankine doivent décider de l'organisation précise de la conférence lors de leur rencontre vendredi à Jérusalem.

L'entourage de M. Baker avait fait savoir que ce dernier souhaitait que la conférence s'ouvre avant le 31 octobre et qu'il prévoyait d'envoyer les invitations aux participants à partir de lundi.

La décision concernant une participation palestinienne à cette conférence sera annoncée demain à l'aube, au terme des travaux à Tunis du Conseil Central de l'OLP (CCOLP), une instance intermédiaire entre le Comité exécutif de l'OLP et le Conseil national palestinien, selon une source palestinienne informée au Caire.

Cette décision dépendra d'un éventuel accord jordano-palestinien sur la composition de leur délégation commune et des clarifications qu'obtiendra la délégation des territoires occupés qui doit rencontrer le secrétaire d'État aujourd'hui à Jérusalem.

Une liste de 14 personnalités a été déjà préparée pour une éventuelle participation palestinienne à la conférence et sera remise à M. Baker dès l'annonce de la décision du CCOLP, a indiqué la source palestinienne.

M. James Baker n'a fait aucune déclaration après ses premiers entretiens de trois heures avec le président syrien Hafez al Assad et les conversations devaient reprendre dans la soirée. Mais son entourage affichait une assurance rare avant même son arrivée à Damas.

Le principal point de désaccord connu entre Washington et Damas porte sur la participation de la Syrie à des négociations multilatérales entre Israël et les pays arabes sur des questions régionales, comme l'utilisation des ressources hydrauliques et le contrôle des armements.

D'après un diplomate en poste à Damas, la Syrie ne veut pas que les négociations régionales, qui sous-entendraient une reconnaissance de l'État hébreu, s'engagent avant qu'elle ait obtenu des gages sur la restitution du Golan occupé par Israël depuis 1967. Ce diplomate a estimé que Damas ne céderait pas facilement sur ce point.

Les diplomates américains ne minimisent pas la difficulté des négociations à Damas et en Israël à partir d'aujourd'hui. Mais, alors qu'ils abattent rarement leurs cartes avant la fin d'une tournée, leur ton est presque triomphal.

Ils se disent pratiquement certains d'arriver en Israël avec une liste de Palestiniens des territoires occupés qui répondent aux critères posés par Israël pour former la délégation jordano-palestinienne. L'État hébreu ne veut ni de membres de l'OLP ni de délégués de Jérusalem-est.

Les entretiens entamés hier à Amman entre les dirigeants jordaniens et les interlocuteurs palestiniens de M. Baker sont essentiels aux yeux des Américains pour maintenir la fiction que ce sont des Palestiniens « indépendants » qui se rendront à la table de négociation avec Israël. En fait, des représentants de l'OLP sont à Amman pour la deuxième fois en dix jours pour contribuer à former la délégation conjointe.

M. Baker ne soumettra pas pour autant sa liste de Palestiniens à l'approbation d'Israël. « Les Israéliens ne choisiront pas la délégation palestinienne », a indiqué un responsable américain.

La aussi, le ton donne à penser que M. Baker ne permettra pas à l'État hébreu de remettre en cause la conférence de paix. Toute la stratégie américaine semble fondée sur l'idée que personne au Proche-Orient ne peut plus se permettre de dire non aux États-Unis, unique superpuissance.

Le secrétaire d'État a annoncé dès lundi au Caire qu'il pourrait lancer les invitations à la conférence avant que toutes « les lettres d'assurances » pour chacune des parties aux négociations bilatérales soient prêtes. Cela signifie, a poursuivi le même responsable, que les discussions sur les lettres pourraient éventuellement se poursuivre après l'envoi des invitations.

Gorbatchev persuade Milosevic et Tudjman de signer un accord de paix

La Bosnie-Herzégovine proclame sa souveraineté

d'après AFP et Reuter
MOSCOU

Les présidents serbe et croate ont accepté hier de signer un accord pour la paix en Yougoslavie, par la médiation du président soviétique Mikhail Gorbatchev.

Cependant sur le terrain, la situation s'est tendue avec la poursuite des combats en Croatie et la proclamation de souveraineté par la Bosnie-Herzégovine, accélérant la désintégration de la fédération yougoslave.

Dans un communiqué commun, diffusé par le Kremlin, le Serbe Slobodan Milosevic et le Croate Franjo Tudjman disent accepter de faire cesser immédiatement les conflits armés en Croatie. Ils se prononcent pour l'ouverture d'ici un mois de discussions sur les contentieux existant entre les deux républiques rivales.

« D'ici un mois, les plus hauts représentants de la Serbie et de la Croatie entameront des entretiens pour résoudre tous les désaccords », dit le communiqué. Les deux rivaux disent souhaiter que Washington, Moscou et la CEE les aident à organiser les négociations.

Une réussite de Gorbatchev

Cet accord semble une réussite diplomatique pour Mikhail Gorbatchev, qui avait invité les deux hommes à des entretiens sur la crise yougoslave, intervenant pour la première fois dans des efforts diplomatiques jusqu'ici monopolisés par la CEE.

Slobodan Milosevic, l'air grave, a estimé que le communiqué devait être la base d'une « solution juste et pacifique » de la crise yougoslave. « La crise yougoslave peut être résolue pacifiquement », a-t-il dit. Esquissant un léger sourire, son rival Franjo Tudjman a remercié Mikhail Gorbatchev pour son aide et sa compréhension. Les deux dirigeants rencontreront probablement aujourd'hui le président russe Boris Eltsine.

De son côté, Mikhail Gorbatchev n'a pas caché avoir « une expérience amère » des conflits

interethniques qui lui a permis de jouer les médiateurs.

Souveraineté de la Bosnie-Herzégovine

Pendant ce temps, le ministre fédéral de la Défense, le général Veljko Kadijevic, s'est rendu hier en Bosnie-Herzégovine (centre), quelques heures après la proclamation de la « souveraineté » de cette république, qui a suscité de vives protestations au sein de la population serbe, a rapporté l'agence Tanjug.

Au cours d'un entretien avec les membres de la présidence de Bosnie-Herzégovine, le général Kadijevic a souligné la gravité de la situation créée par le vote du parlement bosniaque — boycotté par les Serbes — et a fait valoir à ses interlocuteurs « l'importance vitale » de tout mettre en oeuvre pour empêcher l'éclatement de conflits sanglants dans cette république, a indiqué l'agence.

On ignore les détails de l'entrevue mais, de source diplomatique, on indique que le général Kadijevic a prévenu le président bosniaque des risques de guerre civile totale en cas de véritable sécession de la république. Située entre la Croatie et la Serbie, elle est composée d'un mélange explosif de 44 p. cent de Musulmans (qui sont une nationalité), 31 p. cent de Serbes et 17 p. cent de Croates.

Le parlement de Bosnie-Herzégovine a adopté, dans la nuit de lundi à hier, un « mémorandum sur la souveraineté » de cette république (centre), à une majorité des voix des députés musulmans et croates, après que les députés serbes eurent quitté la salle pour protester contre ce qu'ils considéraient comme un virtuel acte de sécession.

Les Serbes, qui ont proclamé au cours des dernières semaines quatre « régions autonomes » sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine, ont annoncé par la voix du Parti démocratique serbe (PDS) de la Bosanska Krajina, dont le siège est à Banja Luka, qu'ils ne reconnaissent plus désormais la tutelle des autorités de Bosnie-Herzégovine, une « république qui n'existe plus ».



La reine Elizabeth II échange une plaisanterie avec Brian Mulroney et John Major, avant le début de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, hier, à Harare. PHOTO REUTERS

Aide et droits de l'Homme : le plan Mulroney rencontre de la résistance au Commonwealth

Le Zimbabwe rejette l'idée de lier les droits de la personne et l'aide au développement

d'après PC et AFP
HARARE

Une certaine confusion est venue brouiller le sens de l'initiative du premier ministre Brian Mulroney en faveur des droits de la personne, hier, à la veille de l'ouverture de la réunion des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth.

M. Mulroney qui, pendant la période précédant la conférence, s'était fait le promoteur du lien entre les droits humains et l'aide au développement, a réfuté les informations voulant que le Canada exerce de fortes pressions pour faire du respect des droits une condition incontournable de l'aide au développement.

« Il n'y a jamais eu de situation ici où un gouvernement aurait dit : 'Notre gouvernement va refuser de l'aide à un pays en voie de développement'. Le Canada tend de plus en plus à adopter cette ligne de conduite... mais ni le Canada ni la Grande-Bretagne

n'ont mis de l'avant une telle politique aujourd'hui », a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse conjointe avec le premier ministre britannique John Major.

Interrogé à ce sujet, M. Major a répondu qu'« il n'était pas question de lier aide et respect des droits humains, mais de savoir comment l'aide peut rendre un gouvernement meilleur ».

Plus tôt, cette semaine, M. Mulroney affirmait avec une certaine insistance que le Canada n'hésiterait pas à lier son aide au respect des droits de la personne, et parlait d'« étouffer » le coup d'État « illégal » à Haïti en supprimant son aide à ce pays. Haïti n'est pas membre du Commonwealth.

Après sa rencontre avec M. Mulroney, le premier ministre Robert Mugabe, du Zimbabwe, pays hôte du Sommet, a rejeté l'idée de lier droits de la personne et aide au développement, laissant présager un possible conflit.

La confusion autour de l'offensive de M. Mulroney en faveur du respect des droits s'était aggravée à la suite de la réunion prépara-

toire sur l'avenir du Commonwealth, à laquelle assistaient 10 chefs de gouvernement, peu avant la conférence de presse de M. Mulroney.

Outre M. Mulroney et Major, les leaders de l'Australie, de l'Inde, du Nigeria, de la Zambie, des Bahamas, de la Jamaïque, de la Malaisie et de Singapour étaient présents à cette réunion.

Le secrétaire général du Commonwealth Emeka Anyaoku, du Nigeria, a affirmé que la question du développement et des droits n'avait pas été discutée. Mais des fonctionnaires canadiens ont soutenu que M. Mulroney avait pris fermement position en faveur du respect des droits comme condition d'aide et qu'une déclaration en cours de rédaction sur l'avenir du Commonwealth en faisait état.

En fin de compte, les participants à la réunion préparatoire ont convenu de se baser sur un canevas proposé par les Britanniques. La rédaction finale de la déclaration se fera au cours du week-end.

Une lourde tâche attend Tshisekedi

d'après AFP
KINSHASA

Le gouvernement de crise zairois dirigé par Étienne Tshisekedi, dont la formation a été rendue officielle lundi, va devoir affronter une très lourde tâche pour remettre le pays sur les rails, relève-t-on dans les milieux économique et politique à Kinshasa.

Le Premier ministre va devoir lutter non seulement sur le front économique, mais également politique, où il devra se préserver des éventuelles attaques du Mouvement populaire pour la rénovation (MPR, ex-parti unique) qui a décidé de ne pas participer à son gouvernement. Il devra aussi veiller à maintenir, comme il l'a fait jusqu'à présent, le fragile équilibre entre les différents partis regroupés au sein de l'Union sacrée.

Ces différentes composantes ont certes, jusqu'à ce jour, fait preuve de discipline en restant groupées autour de Tshisekedi, mais de nouveaux appétits pourraient se révéler, alors que la crise politique paraît être réglée.

Par ailleurs, le gouvernement de M. Tshisekedi devrait recevoir l'approbation de la conférence nationale, dont les travaux sont toujours suspendus et qui devrait être reconvoquée dans les plus brefs délais.

Une situation catastrophique

Mais c'est surtout dans le domaine économique et social que le nouveau premier ministre va devoir concentrer ses efforts. La situation du pays, déjà peu brillante avant les pillages et émeutes des 23 et 24 septembre dernier, est devenue véritablement catastrophique.

L'inflation, qui, selon les experts internationaux, s'élevait déjà à plus de 60 p. cent au mois d'août, la désorganisation des circuits de distribution, la destruction d'une partie de l'outil de travail, la fermeture de près de la moitié des petites et moyennes entreprises et le départ de près de 10 000 étrangers laissent le pays complètement exsangue.

De plus, la dette extérieure zairoise, qui se montait, en 1989, à 8,8 milliards de dollars, n'a pas été remboursée durant pratiquement ces trois dernières années et les bailleurs de fonds ont suspendu tous nouveaux crédits pour le pays.

Le gouvernement va devoir également faire face, dès la fin de ce mois, aux échéances salariales et assumer les libéralités du président Mobutu, qui a augmenté les plus bas salaires de l'armée et de la fonction publique de 1000 à 1500 p. cent.

Enfin, le gouvernement va devoir affronter, à très brève échéance, le problème de la perte de revenus qui affecte environ le quart de la population de Kinshasa, soit un million de personnes, en raison du départ des étrangers et de la fermeture de nombreux petits commerces et entreprises.

M. Tshisekedi, qui va ainsi devoir se battre sur tous les fronts, pourrait cependant bénéficier d'un atout majeur: les aides et le soutien que pourraient lui accorder les pays occidentaux, qui ont appelé à la constitution de son gouvernement et n'ont pas ménagé leurs conseils au président Mobutu en vue d'y parvenir.



Le président Gorbatchev s'entretient avec le leader serbe Slobodan Milosevic, hier, au Kremlin. PHOTO REUTERS

Contredisant Honorat, Washington demande le retour d'Aristide

d'après AFP
WASHINGTON

Washington a souhaité hier que les différentes parties en Haïti poursuivent le dialogue avec l'Organisation des États américains (OEA) afin qu'un accord soit trouvé pour permettre le retour au pouvoir du gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide.

Le Département d'État a également indiqué que des « mesures supplémentaires » de la part des États-Unis contre le régime au pouvoir en Haïti étaient toujours « à l'étude ».

Le premier ministre haïtien, Jean-Jacques Honorat, avait estimé lundi soir que

le Département d'État « était en train de faire machine arrière sur l'exigence du retour au pouvoir d'Aristide ». Il avait appuyé son affirmation sur le fait que l'administration américaine, dans ses dernières déclarations, avait fait simplement mention d'un « retour aux normes démocratiques en Haïti sans citer de nom ».

A propos de l'application concrète de l'embargo contre ce pays décidé par l'OEA pour appuyer le retour du président renversé, le porte-parole Richard Boucher a indiqué que sa mise en oeuvre était toujours à l'étude. « Nous étudions encore sa mise en oeuvre » afin qu'il respecte « les exceptions humanitaires » prévues par la résolution de l'OEA, a indiqué M. Boucher.

Il a rappelé que Washington avait déjà pris des « mesures significatives » contre le régime au pouvoir à Port au Prince, notamment le gel de tous les avoirs financiers du gouvernement haïtien et la suspension de l'aide américaine à ce pays.

M. Honorat, qui présentait devant les députés son projet de politique générale, s'était déclaré « prêt » lundi soir à négocier pour trouver « la meilleure solution pour la démocratie » en Haïti, sans prendre parti pour ou contre le retour du président Jean-Bertrand Aristide.

Le premier ministre avait également refusé de se prononcer sur le problème des élections, l'estimant soumis au succès ou à l'échec de ces négociations.

« Le blocus (voté par l'Organisation des États Américains, OEA) n'a pas encore commencé », avait annoncé M. Honorat, sous-entendant qu'il conservait l'espoir d'un report des sanctions internationales. Il avait précisé à ce sujet que des négociations, dont il n'a pas indiqué la nature, avaient déjà commencé sur le plan international.

Le nouveau premier ministre avait souligné qu'il s'était fait « violence » pour accepter ce « redoutable honneur » de conduire le pays dans de telles circonstances, précisant que c'était pour le sortir de la « dangereuse impasse » dans laquelle il s'est retrouvé.

Le Monde

Birmanie : l'un des régimes les plus brutaux du monde

Agence France-Presse
BANGKOK

■ L'attribution lundi du prix Nobel de la paix à Aung San Suu Kyi a soudainement tiré de l'ombre le monde secret de la junte militaire birmane, décrite le plus souvent par les défenseurs des droits de l'Homme comme l'un des régimes les plus brutaux au monde.

Depuis qu'il s'est emparé du pouvoir en 1988 à la faveur d'un sanglant coup d'État, le SLORC — le Conseil pour la restauration de la loi et de l'ordre, nom officiel de la junte — a mené sans relâche une campagne impitoyable de terreur à travers le pays à l'encontre principalement des partisans de la démocratie.

Bien que présidé nominale-ment par le général Saw Maung, le SLORC est en fait entre les mains du chef redouté des services de renseignements militaires, le général Khin Nyunt.

Cet officier de carrière de 52 ans est considéré par les renseignements occidentaux comme l'architecte de l'élimination, par la torture et l'emprisonnement, du courant pro-démocratique birman.

Régime de terreur

Amnesty International décrit la Birmanie comme un pays soumis à un régime de terreur, mis au secret et où la population vit dans la peur.

À Rangoon, « des milliers de personnes ont été tuées, abattues par les soldats dans les ruelles ou les arrières-cours. Les militaires arrêtent les gens n'importe où : chez eux, dans les bus, au café. Ils ont torturé avec acharnement les opposants. Des centaines de personnes ont tout simplement disparu dans les prisons », écrivait l'organisation de défense des droits de l'Homme dans un rapport de 70 pages l'an dernier.

Récemment, au début du mois, un résident de Rangoon, qui demandait à garder l'anonymat, a

fait état de purges massives, de type stalinien, chez les fonctionnaires et dans les milieux enseignants. « Les gens vivent dans la peur. La délation est partout. Il y a tout l'appareil d'un État policier », déclarait-il, joint au téléphone depuis Bangkok.

La Ligue nationale pour la démocratie (NLD) que préside Aung San Suu Kyi, qui a remporté une victoire écrasante aux élections de mai 1990, a été virtuellement éliminée. Depuis, ses dirigeants ont été décimés, jetés dans les cachots de la sinistre prison d'Insein, ou se terrent. Au point que la junte est suspectée d'avoir organisé le scrutin à seule fin de pouvoir identifier ses opposants.

Refuge en Thaïlande

Alors qu'Aung San Suu Kyi vit dans un isolement total, en état d'arrestation à son domicile depuis juillet 1989, les partisans de la démocratie qui ont fui en Thaïlande, craignant pour leur vie, ont rapporté que les membres « ordinaires » de la NLD étaient emmenés par les hommes du renseignement militaire et torturés.

Des témoignages qui filtrent du pays, il ressort que « l'hélicoptère » et « la motocyclette » sont les tortures préférées des bourreaux. Décrit par des survivants, « l'héli-

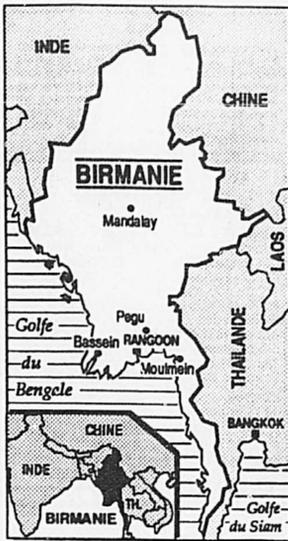
coptère » consiste à attacher la victime, les yeux bandés et la tête en bas, à un ventilateur en marche scellé au plafond. La « motocyclette » impose à la victime de se tenir en position accroupie comme sur une moto pendant des heures.

Les autres témoignages font état de décharges électriques appliquées à la pointe des pieds, les lobes des oreilles ou les parties génitales.

En dépit de ses déclarations répétées annonçant son intention de remettre un jour le pouvoir aux civils, le SLORC s'y maintient. Un haut responsable déclarait récemment que la junte y resterait aussi longtemps qu'il le jugerait nécessaire, suggérant même qu'il lui fallait une décennie supplémentaire.

Des membres du gouvernement militaire sont également tenus pour agir en collusion avec les producteurs d'héroïne du pays, y compris avec Khun Sha, le « seigneur de la guerre » et plus grand producteur d'opium du monde.

Melvyn Levitsky, secrétaire d'État adjoint américain pour les affaires de drogue, a ainsi relevé



AFP Infographie - Francis Haller

récemment que l'augmentation de la production d'héroïne avait lieu en très grande partie dans les zones sous contrôle de la junte.

« Certains parmi les militaires en ont certainement profité, tout comme d'autres responsables birmanes », a-t-il déclaré dans une interview publiée en août. « Une partie au moins du trafic est couvert officiellement et même encouragé », a-t-il souligné.

La presse étrangère est virtuellement interdite en Birmanie.

DÉPÊCHES

ALGÉRIE

Scrutin fin décembre

■ Le président Chadli Bendjedid a annoncé officiellement que le premier tour des élections législatives algériennes aura lieu le 26 décembre prochain, dans un message radiotélévisé adressé mardi soir à la nation. Il n'a donné aucune indication sur la date du second tour de ces élections. Le président Bendjedid a demandé en substance à tous les partis politiques, sans citer aucun nom, de contribuer à la réussite de ces premières élections nationales pluralistes en Algérie depuis l'indépendance en 1962. Il a également souhaité que la campagne électorale se déroule dans le calme et dans le respect de la loi, afin que les citoyens puissent choisir librement leurs représentants au nouveau Parlement.

ARMÉNIE

Présidentielles

■ La première élection présidentielle au suffrage universel organisée aujourd'hui en Arménie apparaît comme une simple formalité pour l'actuel président du parlement arménien Levon Ter-Petrossian, un des principaux architectes de l'indépendance, grand favori face à quatre autres candidats

tous comme lui nationalistes. Dans l'éventail des seuls programmes nationalistes, Ter-Petrossian bénéficie — comme pour les élections présidentielles organisées ces derniers mois en Georgie, en Russie, en Azerbaïdjan et au Kirghistan — de sa position de président du parlement et de militant reconnu au niveau fédéral et international.

CHINE-VIETNAM Négociations frontalières

■ La Chine et le Vietnam viennent de mener des pourparlers de trois jours en vue d'étudier la réouverture de leurs frontières communes fermées depuis 1979, date du bref conflit frontalier qui a opposé les deux pays à l'époque, selon l'agence China News Service basée à Hong Kong. C'est la première rencontre sur ce sujet depuis une décennie et fait suite à la visite du ministre vietnamien des affaires étrangères Nguyen Manh Cam à Pékin le 10 septembre dernier. Les frontières communes s'étendent sur 1000 km. Elles ont été fermées après la courte guerre frontalière que se sont livrés les deux pays après l'invasion vietnamienne du Cambodge et le renversement du régime khmer rouge, proche de Pékin.

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant :

15217916

Simon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

Imaginez.
À 80 ans, la seule personne qui vous visite encore, c'est le releveur de compteurs.

(Centraide finance actuellement 18 organismes qui viennent en aide aux personnes âgées isolées.)



Centraide

La suite dépend de vous.

Ligne Tel-Don: 1 800 267-5555

Annonce donnée par les amis de Centraide.

HONDA

Civic '92



Elle fera tourner les têtes.

Voici la toute nouvelle Civic Berline 1992 entièrement redessinée. Encore plus de confort, d'économie d'essence, de performance et de style à un prix très abordable.



Présentation exclusive: jeudi le 17 octobre dans une salle de montre près de chez vous



6^e Guide Vacances de l'Hyver au Soleil

La Presse

publiera le premier de trois publiereportages traitant des destinations ensoleillées à la mode cet hiver. Le cahier de samedi mettra en vedette la Floride... Une destination toujours populaire.

Publiereportage

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Transports Canada **Transport Canada**

APPEL D'OFFRES

LES OFFRES SOUS PLI CACHETÉ correspondant au projet ci-dessous, adressées au Gestionnaire régional, Gestion du matériel, des marchés et des installations, Transports Canada, Édifice du dépôt régional, 1435, rue Cardinal, Dorval, Québec H9P 2W5 (téléphone: (514) 633-3203, Fax: (514) 633-3477) avec la mention du nom et du numéro du projet, seront reçues jusqu'à 15 heures, heure locale, à la date stipulée. Les documents relatifs à l'appel d'offres seront obtenus à l'adresse ci-dessus.

PROJET
QT-2028 REMPLACEMENT PARTIEL DU SYSTÈME D'ACCÈS À L'AÉROGARE DE MIRABEL.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations:
 Association de la Construction du Québec et de Montréal (Anjou)
 Association de la Construction des Laurentides (St-Jérôme)
 Séance d'information: Le 22 octobre 1991, à 10 heures, à la salle de Presse, 3e étage, côté est de l'aérogare, aéroport international de Montréal (Mirabel), Québec.
 Date limite: Le 5 novembre 1991.

INSTRUCTIONS

Pour être prise en considération, chaque offre devra être soumise sous la forme prévue par le Ministère et accompagnée de la caution stipulée dans les documents relatifs à l'appel d'offres.

Les sous-traitants affectés remettront leurs soumissions par l'entremise du bureau de dépôt des soumissions spécifiée conformément aux règles normatives du 7 août 1981 concernant les pratiques des bureaux de dépôt de soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 30 septembre 1991 par lequel l'éclairage Solbec Lite a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré à la Division d'Enregistrement de Montréal, le 8 octobre 1991 sous le no 4437225.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

MICHEL LAFRAMBOISE, vendeur, domicilié et résidant au 640, Joseph Dubé, St-Eustache, Québec J7R 5J6, ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de "Lave auto mobile enr."

AVIS est donné que MICHEL LAFRAMBOISE a fait cession de ses biens le 8 octobre 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er novembre 1991, 10 h au bureau du syndic au 50 Place Crémazie ouest, suite 1105, à Montréal.

Montréal, ce 11 octobre 1991.
JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS SYNDICS INC.
 50, Place Crémazie ouest, Suite 1105
 Montréal (Québec) H2P 2W9 (514) 382-3260

AVIS LÉGAL

Avis est par les présentes donné que GINETTE BEAULIEU, secrétaire, demeurant au 30, 20e Avenue, St-Ambrose de Kildare (Joliette), seule légataire universelle de son époux SERGE NOEL, en son vivant homme d'affaires, du même lieu, a accepté la succession de son époux sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte reçu devant Me MONIQUE MARSOLAIS, NOTAIRE, date du 19 avril 1991 et enregistré à Joliette le 29 mai 1991, sous le no. 300 802.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire MONIQUE MARSOLAIS, et peut être consulté à ses bureaux sis au 435, boul. Ste-Anne, suite 206, Joliette, J6E 5A1.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.
MONIQUE MARSOLAIS, NOTAIRE

AVIS DE FUSION

Prenez avis que «GESTION LOSO INC.» se fusionnera avec «2685467 CANADA INC.» en une nouvelle société devant porter le nom de GESTION LOSO INC. Les créanciers peuvent s'opposer dans les trente (30) jours du présent avis.

DOMNE LAVAL, CE 9 OCTOBRE 1991.
 Roy, Dagenais, Allen et Ass.
avocats

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1985 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de Jolicoeur Manufacturier de Vêtements Pour Dames Inc. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 22 octobre 1985 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3644324.

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

Transports Canada **Transport Canada**
Aéroports **Airports**

APPEL D'OFFRES

CONCESSION D'APPAREILS DE JEU AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA

Transport Canada demande des soumissions pour l'exploitation d'une concession d'appareils de jeu à l'aéroport international d'Ottawa, Gloucester, Ontario.

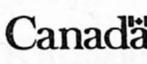
Les soumissionnaires seront invités à présenter une offre financière ainsi que les renseignements pertinents touchant l'exploitation et l'entretien. L'appel d'offres se tiendra en une seule étape et l'adjudicataire signera un bail d'une durée de quatre ans et trois mois avec Transport Canada.

Pour obtenir les documents de soumission, les personnes intéressées doivent s'adresser à :

Directeur, Service des matériaux et sous-traitants
Transport Canada
 Aéroport international d'Ottawa
 Édifice O-115
 Gloucester, Ontario
 K1V 9B4

Une rencontre avant soumission aura lieu le jeudi 31 octobre 1991, à 10 h (heure locale), dans la salle 2334A de l'immeuble principal de l'Aéroport international d'Ottawa.

Les soumissions, sous enveloppe cachetée, doivent parvenir à l'adresse ci-dessus avant 14 h (heure locale), le vendredi 29 novembre 1991.



UNIVERSITÉ Concordia

PROPRIÉTAIRE: Université Concordia
 1455 ouest, de Maisonneuve
 Montréal (Québec)
 H3G 1M8
 Tél.: 848-4817

CONSULTANTS EN ASCENSEURS: Methé, Caron Inc.
 7405, route Transcanadienne
 bureau 245
 Ville Saint-Laurent (Québec)
 H4T 1Z2
 Tél.: 956-7898

L'Université Concordia, propriétaire, demande des soumissions pour le projet de modernisation de deux ascenseurs et prévisions pour l'ajout d'un ascenseur au Pavillon Hall. Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des Ressources matérielles, au 1550 ouest, boul. de Maisonneuve, bureau 1100, contre un dépôt de cent dollars (100 \$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) à l'ordre du propriétaire Université Concordia, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 p. cent du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 p. cent du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 1550, de Maisonneuve ouest, bureau 1100-15, jusqu'à 12 heures, heure en vigueur localement, le 4e jour du mois de novembre 1991 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les formules fournies dans le cahier des charges du projet seront obligatoirement utilisées.

Les entrepreneurs soumissionnaires doivent assister obligatoirement à une visite des lieux qui sera tenue le 24 octobre 1991 à 10 heures, au Pavillon Hall, 1455, de Maisonneuve ouest, Montréal. Les soumissionnaires devront s'identifier et signer une feuille de présence.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, c.A-6, r.29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.
 Dr Charles Giguère, Vice-recteur aux Services



La Commission Scolaire Jérôme-Le Royer

AVIS PUBLIC

VENTE D'UN TERRAIN
APPEL D'OFFRES: 91-V-52

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer recevra jusqu'à 14 h, le mardi 5 novembre 1991, sur les formules et dans les enveloppes fournies scellées adressées à Monsieur Jean Tondreau, Secrétaire général, au 550, 53e Avenue, Ville de Montréal (quartier Pointe-aux-Trembles) H1A 2T7, pour la vente d'un terrain sis au coin de la rue de la Lagache et de la 5e Avenue, Montréal, pour y être ouvertes à cette même heure.

Ledit terrain est connu et désigné comme étant une partie des lots 101-287, 101-288, 108-140 et 108-141 du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal, dans la municipalité de la Ville de Montréal, d'une superficie de 9 256 m².

Conditions

- Un dépôt sous forme de chèque visé ou d'un bon de cautionnement à l'ordre de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, pour une valeur de 10 000 \$, doit accompagner chacune des soumissions, lesquelles devront être soumises en duplicata.
- Les soumissionnaires pourront se procurer les documents et toutes autres informations nécessaires à la préparation de leur soumission, aux heures normales de bureau, au bureau du directeur des services des Ressources matérielles, 550, 53e Avenue, Montréal (quartier Pointe-aux-Trembles) H1A 2T7, téléphone 642-9520, poste 216, contre un dépôt non remboursable de 10 \$ émis à l'ordre du propriétaire.
- Le soumissionnaire fournira un prix global pour le terrain tel que défini sur les formules de soumission.
- La Commission scolaire se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.
- SEULES LES SOUMISSIONS PRÉSENTÉES SUR LES FORMULES ET DANS LES ENVELOPPES FOURNIES PAR LA COMMISSION SERONT RECONNUES ET ACCEPTÉES.

Montréal (Pointe-aux-Trembles) ce 10 octobre 1991
JEAN TONDREAU
 Secrétaire général
 La Commission scolaire Jérôme-Le Royer

La Commission Scolaire Jérôme-Le Royer

AVIS PUBLIC

VENTE D'UN TERRAIN
APPEL D'OFFRES: 91-V-44

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer recevra jusqu'à 14 h, le mardi 5 novembre 1991, sur les formules et dans les enveloppes fournies à cette fin par la Commission, des soumissions scellées adressées à Monsieur Jean Tondreau, Secrétaire général, au 550, 53e Avenue, Ville de Montréal (quartier Pointe-aux-Trembles) H1A 2T7, pour la vente d'un terrain sis au 15200 est, rue Sherbrooke à Montréal, pour y être ouvertes à cette même heure.

Ledit terrain est connu et désigné comme étant une partie du lot 224-5 du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal, dans la municipalité de la Ville de Montréal, d'une superficie de 9 436 m².

Conditions

- Un dépôt sous forme de chèque visé ou d'un bon de cautionnement à l'ordre de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, pour une valeur de 100 000 \$, doit accompagner chacune des soumissions, lesquelles devront être soumises en duplicata.
- Les soumissionnaires pourront se procurer les documents et toutes autres informations nécessaires à la préparation de leur soumission, aux heures normales de bureau, au bureau du directeur des services des Ressources matérielles, 550, 53e Avenue, Montréal (quartier Pointe-aux-Trembles) H1A 2T7, téléphone 642-9520, poste 216, contre un dépôt non remboursable de 25 \$ émis à l'ordre du propriétaire.
- Le soumissionnaire fournira un prix global pour le terrain tel que défini sur les formules de soumission.
- La Commission scolaire se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.
- SEULES LES SOUMISSIONS PRÉSENTÉES SUR LES FORMULES ET DANS LES ENVELOPPES FOURNIES PAR LA COMMISSION SERONT RECONNUES ET ACCEPTÉES.

Montréal (Pointe-aux-Trembles) ce 10 octobre 1991
JEAN TONDREAU
 Secrétaire général
 La Commission scolaire Jérôme-Le Royer

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

RÉGIMES D'ASSURANCES

DOSSIER : RH-014

Des soumissions pour des régimes d'assurance-vie, d'assurance-maladie-accident, d'assurance-invalidité et d'assurance-dentaire seront reçues au plus tard à 15 h (heure locale), le 7 novembre 1991, par la Société des alcools du Québec tel que stipulé au document d'appel d'offres.

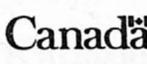
Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement de 8 h 30 à 17 h, du lundi au jeudi inclusivement et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL : 905, av. de Lorimier
 Montréal (Québec)
 H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC : 2900, rue Einstein
 Sainte-Foy (Québec)
 G1X 4B3

Seules les sociétés ou compagnies d'assurances sont invitées à soumissionner et pourront obtenir le document d'appel d'offres. Il est expressément stipulé qu'aucune commission n'est payable relativement à ces régimes.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité ou compensation.



Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 14 h, heure de Montréal

ASA.1115.A le mardi 29 octobre 1991
 NLS.11296.F le mardi 5 novembre 1991

RÉNOUVELLEMENT DU SIÈGE SOCIAL D'HYDRO-QUÉBEC
CONTRAT GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE DIX-NEUF (19) ÉTAGES COMPORTANT DES TRAVAUX DIVERS TELS QUE PERÇEMENTS DE DALLES, CLOISONS, MÉTAUX OUVRÉS, MENUISERIES, PLASTIQUES STRATIFIÉS, PORTES, QUINCAILLERIES ET PEINTURES

UN TOUR CNC

Admissibilité : Place d'affaires au Québec
 Garantie de soumission : 10 000 \$

Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)
 Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 10 h 00 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
FINANCES ET ADMINISTRATION
 Direction Services administratifs
 Service Approvisionnement et Services
 75, boul. René-Lévesque ouest,
 18e étage
 Montréal (Québec) H2Z 1A4

Pour renseignements: (514) 289-2525

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de CHEQUE ou de MANDAT à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de lettre de crédit irrévocable, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Approvisionnement et Services
 Pierre Paul Roy

APPEL D'OFFRES POUR

La Ville de Ste-Julie recevra le 30 octobre 1991, 11 h, des soumissions dans des enveloppes scellées et portant l'inscription suivante:

URBANISATION
CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

Cette soumission comporte des travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rue tels:

- 1400 m d'aqueduc de 150 mm à 300 mm de diam.
- 780 m d'égout sanitaire de 200 mm à 300 mm de diam.
- 850 m d'égout pluvial de 300 mm à 1500 mm de diam.
- 300 m de fossé à creuser
- 1 déversoir et aménagement de décharge de lac
- 10 000 m car. de fondation de rue
- 6 500 m car. de pavage
- 400 m lin. de piste cyclable
- 800 m lin. de trottoir
- 10 unités de lampadaire

Les soumissions seront reçues avant 11 h, le 30 octobre 1991, à la Ville de Ste-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, Ste-Julie, J3E 1X5, à l'attention de Madame Brigitte Boisvert, greffier. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par la firme Sodinco Experts conseils inc.

On peut obtenir lesdites formules de même que les plans, devis et autres documents nécessaires à la préparation des soumissions, moyennant un dépôt sous forme de chèque, non remboursable, de CENT DOLLARS (100 \$) T.P.S. incluse, en s'adressant au bureau de Sodinco Experts Conseils inc., 3981, Mont-Royal, St-Hubert, J4T 2H4, téléphone: 514-926-1331. Les documents seront disponibles à compter du 16 octobre 1991.

Les soumissions seront ouvertes en public et la Ville de Ste-Julie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

DONNE À SAUTE-JULIE ce 16 octobre 1991
 Brigitte Boisvert, greffier



Demandes de soumissions publiques

- 1) 1591-10-91**
Transport et traitement ou élimination des déchets dangereux ;
- 2) 1592-10-91**
Fourniture d'écrans à billes avec pas à droite

Documents disponibles

STCUM - Service de l'approvisionnement, édifice administratif, 8845, boul. Saint-Laurent, rez-de-chaussée (réception), Montréal, à compter du mercredi 16 octobre 1991 de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Prix

50,00 \$ (non-remboursable) pour chaque exemplaire du 1591-10-91, par chèque visé ou mandat payable à la STCUM.

Ouverture des soumissions

Siège social de la STCUM, à l'attention du secrétaire et directeur du Contentieux, 159 rue Saint-Antoine ouest, 9e étage (réception), Montréal, à midi (12h00) :

- 1) 1591-10-91 : Mercredi le 13 novembre 1991 ;**
- 2) 1592-10-91 : Mercredi le 30 octobre 1991.**

Garantie de soumission

- 1) 1591-10-91 : Chèque visé ou cautionnement de 50 000 \$;**
- 2) 1592-10-91 : Chèque visé ou cautionnement de cinq pour cent (5%) du total soumissionné.**

Note

Les soumissions (l'original et deux copies) doivent être présentées sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et contenus dans les enveloppes fournies à cette fin et accompagnées de la garantie de soumission ci-haut mentionnée.

La STCUM ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Daniel Robert
Daniel Robert, avocat,
 le secrétaire et directeur du Contentieux.



Un choix de Société

STCUM

INVITATION

La STCUM a entrepris un processus de réévaluation de la formation technique qu'elle donne à ses futurs chauffeurs et chauffeurs d'autobus, notamment pour l'obtention du permis de conduire de classe 2.

Dans ce contexte, l'obtention du permis de conduire de classe 2 serait un préalable, aux frais du candidat, pour l'emploi de chauffeur d'autobus.

À cette fin, la formation technique devrait donc être disponible chez des intervenants externes capables de respecter de hautes normes de qualité en la matière.

La STCUM désire rencontrer des personnes (à leur compte ou au service d'entreprises ou d'établissements d'enseignement) intéressées à fournir cette formation lors d'une séance d'information qui se tiendra

à 19 h, le 21 octobre, au 159, rue Saint-Antoine Ouest, 10^e étage, salle 1001.

Place d'Armes

Vous êtes prié de confirmer votre présence avant 12 h, le 18 octobre, en téléphonant à M. Raymond Michaud au (514) 280-5187.

Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal

FORMATION TECHNIQUE DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS

HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES: PROJET 88-658

CONTRAT DE SERVICE «AGENCE DE SÉCURITÉ»

L'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal demande des soumissions pour le projet «Contrat de service agence de sécurité».

Le devis descriptif et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du Service des achats de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, sis au 5400, boul. Coquit, Ouest, Montréal, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50 \$) payable par chèque visé ou mandat poste à l'ordre de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de vingt mille dollars (20 000 \$) valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de dix mille dollars (10 000 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles émises au porteur ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de dix mille dollars (10 000 \$).

Le soumissionnaire doit avant la signature du contrat fournir une caution d'exécution égale à 10% du prix du contrat et ce annuellement sous forme de cautionnement délivré par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou toute autre garantie acceptée par le propriétaire.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées à la soussignée seront reçues au bureau du Service des achats de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal jusqu'à 14 heures, lundi le 25 novembre 1991 pour être ouvertes publiquement à la salle polyvalente le même jour et à la même heure.

L'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Lise Leduc
 Chef du Service des Achats

Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans on page E 7

Le Monde

Bonn et Paris posent les bases d'une force armée européenne

Agence France-Presse
BRUXELLES

La France et l'Allemagne ont proposé à la CEE la création d'un corps d'armée à composante franco-allemande (plus de 50 000 hommes) qui pourra devenir l'embryon d'une force armée européenne, a-t-on appris hier de sources diplomatiques à Bruxelles.

Cette proposition est contenue dans une lettre adressée par le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl au premier-ministre néerlandais Ruud Lubbers, dont le pays préside actuellement la CEE.

À Paris, le porte-parole de la présidence de la République a indiqué que la France et l'Allemagne s'approprient à rendre publique aujourd'hui une initiative « destinée à donner une nouvelle impulsion à la politique étrangère et de sécurité commune qui est au coeur du futur traité d'Union politique ».

Jusqu'à présent, il n'existait qu'une brigade franco-allemande (5000 hommes), à la signification militaire purement symbolique.

Cette force franco-allemande sera ouverte à d'autres pays de la CEE membres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), seul organisme européen compétent en matière de défense. Elle serait donc le précurseur d'une armée européenne dont il est question depuis que l'Europe envisage une politique étrangère et de sécurité commune, a-t-on poursuivi.

« La coopération militaire franco-allemande sera renforcée au-delà de la brigade (franco-allemande) existante, selon le texte de la lettre à M. Lubbers dont l'AFP a obtenu communication. Les unités franco-allemandes renforcées pourraient ainsi devenir le noyau d'un corps (d'armée) européen pouvant inclure les forces d'autres États membres de l'UEO. Cette nouvelle structure pourrait également devenir le modèle d'une coopération militaire plus étroite entre États membres de l'UEO. »

Selon des sources concordantes à Paris, elle serait basée à Strasbourg. Un corps d'armée compte généralement 50 000 hommes aussi bien en France qu'en Allemagne.

Outre ce paragraphe, la lettre

reprend en les développant les propositions sur la défense européenne présentées par la France, l'Allemagne et l'Espagne après la réunion des ministres des Affaires étrangères des trois pays vendredi à Paris. Le document adressé à M. Lubbers se présente comme un « amendement au traité » de Rome en vue du sommet européen de Maastricht (Pays-Bas) début décembre, a-t-on précisé de mêmes sources. Cette nouvelle proposition franco-allemande fait pendant à l'initiative anglo-italienne sur le même sujet, a-t-on ajouté.

Ce dossier devrait être examiné notamment lors d'une réunion de l'UEO prévue le 29 octobre à Bonn. « Un des problèmes sera de voir quels rapports seraient établis avec l'OTAN et si (la force européenne) pourra agir en dehors des zones extérieures aux compétences de l'OTAN », selon un diplomate.

Plusieurs capitales européennes ont été informées par les canaux diplomatiques de l'initiative franco-allemande, a-t-on ajouté de source diplomatique. L'UEO regroupe tous les pays de la CEE, sauf l'Irlande, le Danemark et la Grèce.

Bientôt, un système soviéto-américain de défense anti-missiles

Agence France-Presse
WASHINGTON

Après 45 années de guerre froide au cours desquelles Soviétiques et Américains se menaçaient mutuellement d'annihilation atomique, les deux superpuissances nucléaires se dirigent à présent vers le déploiement concerté de défenses contre les missiles du tiers monde.

Hier, les États-Unis, qui ne prévoyaient pas jusqu'à présent de limitation à ce déploiement, ont annoncé être disposés à discuter avec Moscou « des limites sur l'envergure et le calendrier de déploiement » de ces défenses. Ils ont précisé leur avoir soumis des propositions dans ce sens dans le cadre des négociations de Genève sur les défenses spatiales.

Ce système anti-missiles est en cours d'élaboration aux États-Unis dans le cadre du programme GPALS de protection contre les frappes nucléaires limitées. Il prévoit le déploiement d'une défense anti-missiles sur deux niveaux: des missiles anti-missiles basés au

sol et un réseau orbital de mini-satellites intercepteurs — les « Galets doués » — capables de repérer et de détruire leur cible par collision.

L'initiative de désarmement annoncée par le président George Bush le 27 septembre dernier proposait aux Soviétiques de prendre conjointement avec les États-Unis « des mesures concrètes immédiates pour permettre le déploiement limité de défenses non-nucléaires » et le président Mikhaïl Gorbatchev avait répondu favorablement à la suggestion de M. Bush.

Un responsable du Pentagone ayant requis l'anonymat a indiqué que limitées ou non, ces défenses sortiraient du cadre du traité ABM de 1972, limitant à 100 missiles sur une seule base l'existence de défenses contre les missiles balistiques.

On ne semble cependant pas inquiet à Washington à ce sujet et on a souligné de même source que le traité ABM comprenait des clauses permettant sa modification. En outre, selon le magazine spécialisé *Defense News*, des res-

ponsables militaires soviétiques en visite à Washington ont indiqué la semaine dernière être favorables à une modification du traité.

Un porte-parole de l'ambassade d'URSS interrogé par cet hebdomadaire a insisté de son côté sur « l'élément de stabilité » que le déploiement de défenses stratégiques pourrait apporter.

Il est vrai que dans ce domaine l'Union Soviétique a plus à perdre que les États-Unis: ce pays est entouré ou proche de nations potentiellement instables se dotant en nombre toujours croissant d'armements de plus en plus sophistiqués, à l'exemple de l'Irak.

Washington l'a d'ailleurs bien compris: au début du mois un responsable du Pentagone avait indiqué sous couvert de l'anonymat que les États-Unis étaient disposés à partager avec l'URSS les informations fournies par leurs satellites d'alerte anti-missiles, qui sont parmi les secrets les mieux gardés de la défense des États-Unis, en échange de l'acquiescement de Moscou à la mise au point d'un système de défense spatiale.

LUNETTERIE NEW LOOK LA PLUS IMPORTANTE ENSEIGNE QUÉBÉCOISE DE L'OPTIQUE

DEUX PAIRES DE LUNETTES
COMPLÈTES, VERRES ET
MONTURES POUR LE
PRIX D'UNE.
CHOIX DE PLUS DE
3 000 MONTURES PARMIS
LES PLUS GRANDES
MARQUES EXCLUSIVES.
EXAMENS DE LA VUE
SUR PLACE PAR DES
OPTOMÉTRISTES.
NOUS ACCEPTONS ÉGALE-
MENT LES PRESCRIPTIONS
DE L'EXTÉRIEUR.

La T.P.S. ne s'applique pas à l'achat de lunettes sur prescription.



PLACE VERSAILLES
2^e Niveau
354-1220

LAVAL
1125, Boul. St-Martin Ouest
629-9800

POINTE-CLAIRE
Complexe Pointe-Claire
Angle St-Jean et Trans-Canada
694-7773

GREENFIELD PARK
901, Boul. Taschereau
466-2166

ROSEMONT
2695, Beaubien Est
593-8840

ST-HYACINTHE
1280, des Cascades Ouest
774-7188

SHERBROOKE
Galeries Quatre-Saisons
565-3632
Carrefour de l'Estrie
822-4747

TROIS-RIVIÈRES
Angle Boul. des Forges
et Des Récollets
372-1313

DRUMMONDVILLE
Les Promenades
Drummondville
478-4171

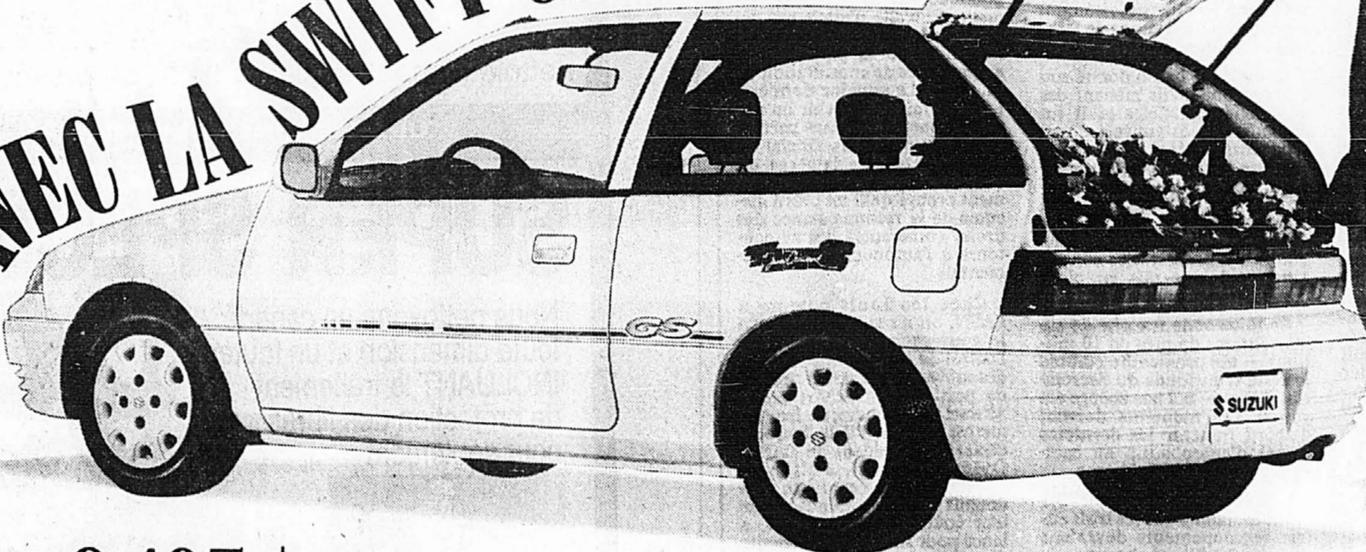
GATINEAU
Les Promenades
de l'Outaouais
568-1918

ÉGALEMENT À:
QUÉBEC
SAINTÉ-FOY
LÉVIS
CHICOUTIMI
RIMOUSKI

FAITES TOURNER LES TÊTES...

AVEC LA SWIFT GS 1992

ÉDITION
LIMITÉE



Suzuki est fier de parrainer Josée Chouinard, championne canadienne de patinage artistique et l'un de nos meilleurs espoirs pour les jeux olympiques de 1992.

SEULEMENT 8 195 \$* SEULEMENT 300 EXEMPLAIRES. AU QUÉBEC EXCLUSIVEMENT.

Swift 1992 GS hatchback 3 portes • 5 vitesses manuelles • blanche • doubles rétroviseurs extérieurs, poignées et enjoliveurs pleines roues, blancs • radio-cassette AM/FM stéréo • 4 haut-parleurs • bandes décoratives • dossiers arrières inclinables séparés • glaces teintées • plan déflecteur avant et arrière



ÇA TOURNE BIEN

Auto Cité Suzuki
5550 Montplaisant est.
St-Eustache 254-6068

Joliette Suzuki
691, Visitation
Joliette 753-1055

Laval Auto Suzuki
1501, boul. des Laurentides
1501, boul. des Laurentides
Vimont 688-2028

Pointe-aux-Trembles Suzuki
11750 rue Sherbrooke est.
Pointe-aux-Trembles 640-7000

Longueuil Suzuki
1122, rue Pointe ouest,
Longueuil 670-5708

Terrebonne Suzuki
5205 Chemin Gascon,
Massouche 477-2810

Dumont Suzuki Automobiles
3025 boul. St-Joseph,
Drummondville 474-7650

Haute-Richelieu Suzuki
570, Berthier,
St-Jean-sur-Richelieu 359-4222

Le Perrot Suzuki
500 Don Quichotte,
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot 453-1234

FAITES TOURNER LA CHANCE: GAGNEZ LA SWIFT GS DE JOSÉE!

Passez chez votre concessionnaire Suzuki pour faire l'essai de l'une des 300 petites merveilles « vite sur leurs patins ». En même temps, déposez le coupon de participation** de ce journal, dûment rempli, chez votre concessionnaire Suzuki participant. Vous pourriez gagner une Swift GS Édition Limitée Josée Chouinard. Vous pouvez participer jusqu'au 3 novembre. Tirage le 12 novembre 1991. Détails du concours disponibles chez votre concessionnaire Suzuki participant. Ce concours est soumis aux règlements de la Régie des loteries et des courses du Québec.

Nom :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

SUZUKI ÇA TOURNE BIEN

*Prix suggéré par le manufacturier. Les concessionnaires peuvent vendre à un prix de moindre.
**Aucune obligation de votre part d'essayer la voiture pour participer au tirage.

Parizeau comprend la baisse de popularité de la souveraineté

Les analyses alarmistes et les offres d'Ottawa expliquent cette baisse, selon lui

ANDRÉ PÉPIN et
GILLES PAQUIN

Les analyses économiques «alarmistes» émanant de l'ouest du pays ou de Toronto et les offres constitutionnelles d'Ottawa qui ravivent l'espoir chez certains, expliquent la baisse de popularité de la thèse souverainiste, estime le chef péquiste, Jacques Parizeau.

Le plus récent sondage, publié par *La Presse* cette semaine, indique en effet que les Québécois, qui ont appuyé très majoritairement (62 p. cent) l'option souverainiste au cours des derniers mois, semblent maintenant prêter une oreille plus attentive aux propositions fédérales puisque le taux d'appui à l'hypothèse d'un Québec souverain n'est plus que de 53 p. cent.

«L'opinion fluctue, de mois en mois et d'une maison de sondage à l'autre. Il y a, d'une part, les analyses financières alarmistes et d'autre part l'espoir, pour certains, qu'il y a encore moyen de s'entendre avec le gouvernement fédéral», a expliqué le chef souverainiste, à la reprise des travaux parlementaires.

«Les données des sondages ne font que confirmer, selon moi, que la stratégie qui consiste à parler de l'économie jusqu'à l'épuisement est la bonne. Il est préférable de le faire maintenant plutôt qu'au moment d'un référendum puisqu'il vaut mieux que l'alarmisme se fasse maintenant», a poursuivi le chef du PQ.

Lucien Bouchard

À Ottawa, le chef du Bloc Québécois, M. Lucien Bouchard, a vu dans les résultats du sondage la confirmation que «la perception que nous avions des attentes du Canada anglais était la bonne».

«Le projet fédéral est mort-né et les ministres fédéraux le savent. Ce n'est pas un effet du hasard si on n'entend plus les

ténors du gouvernement tels que Benoit Bouchard, Don Mazankowski et Perrin Beatty. Personne ne veut défendre des propositions aussi clairement rejetées par les électeurs», croit M. Bouchard.

Selon lui, la reconnaissance de la société distincte, même diminuée, est encore trop pour eux, même si les propositions fédérales sont en deca du minimum réclamé par le Québec. Par contre, les Québécois semblent insatisfaits du partage des compétences suggéré par Ottawa.

«Je crois que c'est précisément là-dessus que les propositions fédérales vont bloquer au Québec. Après 30 ans de discussions et le rapport Allaire on ne peut se contenter de moins», ajoute M. Bouchard. Il souligne d'ailleurs que les membres du Parti libéral du Québec tiennent toujours au rapport Allaire même si M. Bourassa a pris ses distances face à ce document controversé.

D'après M. Bouchard, le sondage trace aussi une ligne de conduite pour les premiers ministres des provinces anglophones. Ceux-ci ne pourront pas signer un projet de réforme de la constitution qui va à l'encontre de l'opinion publique de leur province croit-il.

Le PQ et l'économie

À l'Assemblée nationale, ce sont surtout les questions économiques qui ont guidé les péquistes, dans leurs interventions. M. Parizeau, le premier, a longuement débattu avec le premier ministre Robert Bourassa de «l'heureuse décision» de remettre à plus tard l'application de la taxe de vente provinciale sur les biens et services. Les deux chefs ne se sont pas mesurés sur la question constitutionnelle.

M. Parizeau, d'autre part, croit peu à la tenue d'un référendum proposant la

souveraineté du Québec dès 1992. Il insiste, dans ses interventions devant la presse, sur la latitude du gouvernement Bourassa, en regard de la loi 150. «Le gouvernement peut modifier sa stratégie à ce sujet et déclencher plutôt des élections».

Dans l'entourage du chef de l'opposition, on ne cache d'ailleurs pas que l'organisation péquiste se prépare fébrilement à des élections précipitées, dès l'an prochain, portant sur les offres constitutionnelles, mais qui donneraient également au PQ l'occasion d'attaquer le gouvernement sur les questions économiques.

Les stratégies du parti sont déjà très actives sur le marché du recrutement de candidats en vue des prochaines élections générales. Des annonces à ce sujet doivent être faites au cours des prochaines semaines.

Constitution: en cas d'échec, les Indiens revendiqueront sur la scène internationale

BRUNO BISSON

Les autochtones du Canada solliciteront l'appui des organisations internationales pour faire reconnaître leur souveraineté sur une partie du territoire canadien s'ils n'obtiennent pas de profonds changements de statut politique lors des prochaines négociations constitutionnelles.

De passage à Montréal, hier, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, M. Ovide Mercredi, a expliqué devant un public visiblement sceptique, que chacune des 635 communautés indiennes du pays devra faire son propre choix d'alliance en cas d'échec des pourparlers constitutionnels de 1992.

Évoquant l'image d'un pays où certaines nations se fonderaient dans un gouvernement provincial pendant que d'autres choisiraient le Canada, sans compter celles qui se déclareraient indépendantes sans autre forme de procès, M. Mercredi a réitéré la volonté très ferme des autochtones de ne plus tolérer le statu quo.

«Si nous sommes rejetés encore une fois, a-t-il déclaré en se référant à l'accord du lac Meech, qui ne faisait pas de place aux désirs de souveraineté des autochtones, nous changerons tout simplement de terrain de discussion pour faire



Ovide Mercredi

appel à la communauté internationale».

Le chef national de la plus importante association autochtone du pays, n'a été clair que sur une chose, hier soir, lors de son discours devant une soixantaine de membres de l'Association du Barreau canadien: la prochaine constitution devra prévoir un espace politique et économique particulier aux autochtones, qui comprendra une juridiction exclusive de ces derniers sur des terres et des ressources.

Mais devant un public de juristes et d'experts réunis au

Mount Stephen Club de Montréal, et dont les préoccupations portaient sur des questions très terre-à-terre de mécanismes pratiques et de structures légales, M. Mercredi a eu quelques difficultés à vendre l'idée d'une souveraineté indienne qui reste à définir.

Ainsi, en réponse à un avocat qui lui demandait comment les autochtones comptent articuler leur autonomie gouvernementale, M. Mercredi a simplement répondu: «Voilà la question d'un million de dollars».

«En tant qu'organisation nationale, nous ne pouvons imposer aux Micmacs du Québec ou aux Malécites des Maritimes une forme particulière de gouvernement, a-t-il expliqué. Mais je crois que le gouvernement fédéral ne tient pas tellement, par ailleurs, à négocier 635 ententes d'autonomies distinctes avec chacune des réserves du Canada.»

«Mais pourquoi devrions-nous rester le seul peuple sans terre du monde?» a insisté M. Mercredi, en comparant les revendications des autochtones au statut que possède déjà le Québec au sein de la Confédération.

Selon le chef national, la création d'un espace politique et économique distinct pour les autochtones n'est pas en soi plus difficile à imaginer que la reconnaissance d'un Québec distinct des autres provinces du pays.

12 millions d'Ottawa pour la démarche constitutionnelle des autochtones

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse

OTTAWA

Le gouvernement fédéral s'apprête à remettre une enveloppe totale de près de 12 millions de dollars aux quatre regroupements autochtones nationaux, afin de leur permettre de mener leur propre démarche constitutionnelle.

Ce budget fait partie d'une entente selon laquelle les démarches aborigènes rejoindront éventuellement celles du gouvernement, ont toutefois précisé à *La Presse* des sources au Bureau des relations fédérales-provinciales, qui confirment qu'une telle somme devrait bientôt être remise aux organismes.

Des sous supplémentaires qui n'obligent en rien les autochtones, affirment pour leur part plusieurs de leurs porte-parole.

Pour l'instant, seulement 2,06 millions ont déjà été envoyés en parts égales aux quatre organismes nationaux, soit la plus imposante, l'Assemblée des premières nations (qui représente environ 600 000 indiens vivant sur des réserves), le Conseil national des autochtones du Canada (qui représente environ 500 000 indiens sans statut, métis et indiens vivant hors-réserve), Inuit Tipiriat du Canada (qui représente environ 32 000 Inuit) et le Conseil national des métis.

À l'origine, ce montant négocié au début de l'année dernière, devait couvrir tous les travaux constitutionnels des autochtones. Mais au début de l'été, ceux-ci ont fait valoir au ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, qu'ils devaient mener des consultations et des discussions vastes et complètes pour produire les recommandations constitutionnelles reflétant le plus précisément possible les aspirations de leurs communautés.

Le ministre leur a donné son accord pour qu'ils mènent des démarches parallèles et il fut entendu que le gouvernement leur donnerait de nouvelles sommes pour permettre ces travaux. Selon un haut fonctionnaire du BRFP, il fut aussi entendu formellement que ces démarches rejoindraient quelque part le processus de consultation publique mis en place par le gouvernement.

Cette seconde tranche de subventions de près de 10 millions — qui proviendra comme le reste d'un fonds du Secrétaire d'État — n'a pas encore été versée. Les montants doivent d'abord franchir les dernières étapes d'approbation au cabinet et au Conseil du Trésor.

L'APN devrait recevoir 3,3 millions, tandis que les trois autres regroupements devraient recevoir 2 millions chacun.

Au BRFP, on affirme «qu'il

ne devrait pas y avoir de problème» et que tout devrait fonctionner comme prévu, c'est-à-dire que les sous seront remis et que les autochtones participeront aux consultations, même s'ils ont eux-même émis des doutes à ce sujet.

«Insultée» par les propositions constitutionnelles fédérales, l'APN a en effet fait savoir publiquement il y a deux semaines, qu'elle n'allait pas décider avant le début du mois de novembre de sa participation au processus de consultation de M. Clark. La semaine dernière, les Inuit faisaient savoir qu'eux aussi remettaient leur participation au processus officiel en question. Dans les deux cas, on veut d'abord que le gouvernement prouve qu'il est prêt à discuter de la reconnaissance des droits «inhérents» des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Chez les Inuit comme à l'APN, on n'ose pas croire que le gouvernement pourrait lier l'octroi de la deuxième tranche des subventions à une promesse de participation. «Nos droits ne sont pas à vendre, on leur remettra l'argent s'il le faut», a déclaré le président de l'APN, Ovide Mercredi. «S'ils essayaient de faire ça, ils se rendraient compte que nos droits leur coûteraient très cher», a lancé pour sa part la présidente du groupe Inuit, Rosemarie Kuptana.

L'agression contre Mila Mulroney reste inexplicquée

Presse Canadienne
MONCTON, N.-B.

La projection devant le tribunal, hier, de 10 vidéocassettes de la manifestation qui a marqué le passage du premier ministre Brian Mulroney et de sa femme à Moncton, le 5 mai 1988, n'a pas réussi à établir ce qui s'est réellement passé.

Après la manifestation, M. Mulroney a raconté dans une entrevue que Mila «a été frappée violemment dans l'estomac par un individu costaud, qui portait une pancarte de protestation contre la privatisation et qui s'en est servi pour la frapper».

À la suite de cette affaire, Greg Murphy, un chef syndical et un ancien candidat du NPD, a été arrêté par la police.

Il poursuit actuellement la Ville de Moncton et trois de ses policiers et deux agents de la GRC, soutenant que la police l'a agressé, emprisonné sans raison et privé de son droit de parole dans une assemblée légale.

Les vidéocassettes font voir la foule injuriant les Mulroney, au moment où des gardes du corps les poussent vers l'entrée du club de curling Beaver, où ils sont attendus par des partisans conservateurs.

À un moment donné, des policiers et des gardes de sécurité sont dans la foule. On ignore s'ils y ont été entraînés ou s'ils y sont allés volontairement. Puis on voit Murphy au sol, plusieurs policiers procédant à son arrestation.

À un autre moment, on voit Mme Mulroney levant les mains comme pour se protéger, mais au

cune image d'un coup contre elle n'est vue.

L'avocat de Murphy a fait valoir, hier, que cette affaire a nui à la bonne réputation de son client. Il a accusé la police de négligence, parce qu'elle était mal préparée, n'avait aucune raison de détenir Murphy et qu'elle a recouru à une force excessive.

L'avocat de la Ville a rétorqué que l'intervention de la police était plus que justifiée et que les policiers mentionnés dans la poursuite ne participaient nullement aux décisions dans les cas de sécurité policière.

Les trois agents municipaux en question sont Peter Kay, Reid H. Smith et Philippe Thibodeau. Les deux agents de la GRC sont Michael Keating et Philippe Thibodeau (même nom que le policier municipal).

Le PQ veut la prorogation de la présente session et réclame un plan de relance économique

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Le Parti québécois veut qu'on mette un terme à la présente session parlementaire, pour cause d'essoufflement, et réclame un nouveau discours inaugural comportant un plan de relance de l'économie du Québec.

Le député de Joliette et leader de l'opposition, Guy Chevrette, a en effet inscrit au feuillet de l'Assemblée nationale une motion en ce sens, laquelle, est-il prévu, sera débattue à compter de 10 h, ce matin.

L'opposition soutient que le gouvernement n'a annoncé aucun nouveau projet de loi, à l'exception des projets 119 et 147, le premier modifiant la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec, et le deuxième modifiant la Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus et la Loi sur la probation et sur les établissements de détention. Rien de majeur. «Des projets de nature technique, présentés en avril et en mai 1991», précise-t-on au bureau du leader du gouvernement, Michel Pagé.

La rentrée parlementaire, hier, était plutôt marquée au coin de l'ennui, le premier ministre Robert Bourassa n'en reconnaissant pas moins que «le ralentissement économique était plus fort que prévu».

Indépendamment des commissions parlementaires fort actives, comme les deux commissions spéciales sur l'avenir constitutionnel du Québec, la commission sur la culture et la Commission des ins-



Guy Chevrette

titutions qui étudie article par article les 3000 éléments du projet de loi 125 réformant le Code civil, le menu parlementaire apparaît plutôt pauvre au PQ, qui estime qu'on n'a plus rien à faire à l'Assemblée nationale, qu'on se croise les bras jusqu'à Noël.

Du côté du gouvernement, il est hors de question de proroger la présente session qui dure depuis deux ans, et c'est le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérald Tremblay, qui donnera la réplique au député Guy Chevrette, aujourd'hui.

Pour le gouvernement Bourassa, le fait d'étudier le report ou l'étalement de la TVQ constitue en soi un stimulant économique, et on ne croit pas qu'un nouveau

discours inaugural soit l'outil le plus approprié. Dans l'entourage du ministre Pagé, on estime que le Parti québécois, en 1983, n'avait pas obtenu les succès qu'il escomptait d'un discours inaugural destiné à relancer l'économie souffrante.

«D'ici au 14 novembre, on connaîtra l'ensemble du programme législatif du gouvernement», a indiqué le chef de cabinet du leader, James Maranda.

Parmi ces pièces législatives non encore annoncées, il y a ce projet qui a fait l'objet d'une fuite en fin de semaine et qui consiste à créer une Société québécoise de formation de la main-d'œuvre, constituée d'une organisation administrative centrale et d'offices régionaux, un projet parrainé par le ministre André Bourbeau.

Dans l'entourage du leader parlementaire du PQ, Guy Chevrette, on juge que la présente session, la première de la 34^e législature se prolonge indûment.

«Auparavant, il n'y a pas un gouvernement qui aurait osé présenter moins d'un discours inaugural par année. Là, on va se trainer les pieds jusqu'au printemps», explique une source proche de M. Chevrette.

Son chef de cabinet, Charles Grenier, rappelle quant à lui que la prorogation d'une session parlementaire ne pose aucun problème technique, et que le gouvernement libéral l'a lui-même fait en mars 1988, à la suite d'une session qui avait duré jusqu'à Noël.

M. Grenier, après moultes recherches, a établi que la durée moyenne des sessions parlementaires depuis 1960 était de huit mois.

la **Baie**

nettoie n'importe quoi ... ou presque !

UNE SEMAINE SEULEMENT !

SUPER SPÉCIAL

Nous nettoyons un canapé toute dimension et un fauteuil INCLUANT le traitement de protection des fibres pour seulement

99\$

Vous épargnez 50\$

NETTOYAGE DE TAPIS

DEUX PIÈCES 39\$ MAISON COMPLETE 99\$

Tapis mur à mur 5 pièces, 12 marches et un vestibule

Vous avez jusqu'au 19 octobre 1991 pour placer votre commande et bénéficier de notre offre spéciale.

339-5420

la **Baie** services à domicile

Satisfaction garantie!